

Défi Environnement Développement (DED)
en collaboration avec

Ministère Environnement et Ressources Forestières - DEF

BP 8493 Lomé Togo Tél. (228) 251 22 24, Fax: (228) 221 46 04 s/c DEF, E-mail: ong_ded@yahoo.fr

AVANT-PROJET PPD 60/02 Rev.1 (F)

**RAPPORT D'ACHEVEMENT DE
L'AVANT-PROJET PPD 60/02 Rev. 1 (F)**

A. Identification de l'Avant-Projet

- a) **Titre** : Elaboration d'une stratégie et planification des mesures d'aménagement des forêts naturelles classées d'Assoukoko et communautaires de l'Adélé en vue d'une gestion durable par les populations suivant les Critères et Indicateurs de l'OIBT
- b) **Numéro d'ordre** : PPD 60/02 Rev. 1 (F)
- c) **Agence d'Exécution** : Défi Environnement Développement
en collaboration avec
Direction des Eaux et Forêts (Ex Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore)
- d) **Gouvernement hôte** : TOGO
- e) **Date de démarrage** : Août 2003
- f) **Durée réelle** : 22 mois
- g) **Coût réel du projet** : 67 652 \$ EU dont 49 496 pour l'OIBT et
18 156 pour le Togo

A/ PARTIE I : Résumé

1. Généralités concernant l'avant-projet :

1.1 Problème à résoudre

La zone de l'Adélé en général et la forêt classée d'Assoukoko en particulier qui était jadis une zone de forêt mésophile se trouvent aujourd'hui plus ou moins dégradées par les actions de l'homme. Très peu d'actions ont été menées dans le passé pour la protection et la reconstitution de ces ressources naturelles. Il en résulte une perte importante de la biodiversité animale et végétale. Il ressort de cette situation le problème central suivant:

" La production en bois d'œuvre des Forêts d'Assoukoko et de ses environs ont considérablement chuté."

Les principales causes de ce problème sont :

- La dégradation des forêts d'Assoukoko et de ses environs occasionnée par l'exploitation anarchique de bois de toute sorte, les feux de brousse incontrôlés, l'envahissement des domaines forestiers permanentes par les populations pour cause de cultures et le manque de plans d'aménagement forestier.
- Le non développement de la foresterie villageoise dont les sous causes sont: les faibles superficies des plantations forestières villageoises, les difficultés d'application de la politique en la matière et l'absence des pratiques d'aménagement des forêts naturelles communautaires.

1.2. Les objectifs et les produits de l'avant-projet

L'objectif général de l'avant-projet est : «Augmenter la production nationale de bois d'œuvre par l'aménagement durable des forêts naturelles de l'Adélé » et l'objectif spécifique est «élaborer une stratégie et un plan d'aménagement participatif et durable des forêts naturelles classées d'Assoukoko et communautaires de d'Adélé suivant les Directives et les Principes, Critères et Indicateurs de l'OIBT».

Deux produits ont été identifiés: Le produit 1 se présente comme suit «les éléments de stratégie et de plan d'aménagement participatif et durable des forêts classées d'Assoukoko et des communautés d'Adélé sont élaborés » et le produit 2 « un projet d'aménagement forestier participatif et durable est élaboré ».

1.3. La stratégie adoptée pour l'exécution de l'avant-projet

La forêt classée d'Assoukoko et les forêts communautaires de l'Adélé constituent les rares forêts naturelles qui offrent la possibilité au Togo de s'engager sur le processus de gestion durable des forêts naturelles suivant les critères et indicateurs de l'OIBT grâce à la disponibilité des forêts denses humides semi-décidues et les forêts galeries dont les superficies sont suffisamment grandes avec un potentiel de production de bois d'œuvre élevé.

Cette situation est favorable pour pouvoir engager le processus d'aménagement durable et participative des forêts naturelles suivant les critères et indicateurs de l'OIBT, ce qui constituera la première expérience du Togo en la matière pour l'atteinte de l'objectif An 2000 de l'OIBT.

La détermination et la constitution des Unités d'Aménagement Forestières (UFA) dans le cadre des plans d'Aménagement et de gestion durable, permettront également de former les différentes catégories d'acteurs sur les principes, critères et indicateurs de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts naturelles tropicales.

La phase de conception de l'Avant-Projet a connu la participation des communautés locales, de l'administration forestière, des autorités politiques, administratives et traditionnelles de la localité et des différents acteurs concernés

Les manifestations des populations locales de l'Adélé à la reconstitution du couvert végétal de leur milieu et leur gestion participative dénotent que la phase de conception de l'avant-projet a déjà connu la participation des communautés locales.

Pour renforcer l'approche participative, l'avant-projet a prévu deux étapes:

- A son démarrage, il devrait avoir des séances de sensibilisation, d'entretien et de prise en compte davantage des préoccupations des communautés locales pour mieux orienter les différentes études de faisabilité du projet. Cette activité sera menée par l'équipe de pilotage de l'avant-projet en collaboration avec le directeur préfectoral et le directeur régional de l'Environnement et des Ressources Forestières, les autorités politiques, administratives et traditionnelles, les ONG et autres. de la zone.

- Dans le cadre de l'étude socio-économique, culturelle, juridique et environnementale, on mettra un accent particulier sur l'approche participative à travers la sensibilisation plus approfondie, les séminaires locaux, les focus avec les communautés locales. Cela permettra à ce volet des études prévues dans l'avant-projet de mieux :

- proposer les vrais représentants des communautés de base au séminaire de validation des résultats de l'avant-projet,
- cerner les apports réels de ces communautés dans l'avant-projet,
- identifier et prioriser les mesures d'accompagnement afin de garantir une meilleure réussite du projet,
- dégager les profits à tirer du projet par les communautés locales.

Au cours du séminaire-atelier d'examen et de validation des documents d'étude et du projet élaboré, tous les acteurs concernés seront invités et représentés pour leur permettre d'exprimer leur point de vue afin d'avoir un document accepté par tous.

L'élaboration des documents d'études et la formulation des projets d'aménagement forestier et de développement socio-économique prendront en compte une large gamme de méthodes et techniques scientifiques devant permettre de disposer des données et résultats fiables pour la conservation et la gestion rationnelle et durable des forêts de l'Adélé.

1.3. La durée prévue et l'ensemble des coûts envisagés

La durée prévue pour l'avant-projet est de huit (8) mois

L'ensemble des coûts envisagés s'élève à 68 442 \$ EU dont 50 286 \$ EU pour l'OIBT et 18 156 \$ EU pour le Togo.

L'avant-projet se rapporte au secteur de la gestion des ressources naturelles et plus particulièrement à la production de bois d'œuvre et à la gestion de la diversité biologique. Ce secteur de production végétale se caractérise au Togo par:

- une dégradation rapide du couvert végétal due principalement aux développement des cultures vivrières et celles de café et cacao avec comme conséquence un déficit de production de bois d'oeuvre,
- un manque d'organisation de la filière bois,
- une faiblesse des interventions en matière d'aménagement durable de la ressource en vue de la production soutenue de bois d'œuvre,
- des actions éparses de développement peu coordonnées.

2. Réalisation de l'avant- projet

2.1 Produits obtenus

Deux produits ont été obtenus:

Produit 1: Un document de « stratégie et plan d'action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko » est élaboré et adopté par toutes les parties prenantes au cours d'un atelier organisé à Blitta.

Produit 2: le projet « Appui à la mise en œuvre du plan d'action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko » est élaboré.

2.2 Objectif spécifique atteint

Le document de stratégie et de plan d'action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko est élaboré et adopté.

2.3 Contribution à la réalisation de l'objectif de développement.

Avec l'exécution de l'avant-projet, l'objectif spécifique a été atteint par l'élaboration du document de stratégie et de plan d'action et le projet d'appui.

La mise en œuvre de ce plan d'action d'aménagement forestier durable contribuera à l'augmentation de la production nationale de bois d'œuvre par l'aménagement durable des forêts de la zone d'Adélé qui est l'objectif de développement.

A l'issue de l'exécution de l'avant-projet la forêt d'Assoukoko est cartographiée et bornée, elle dispose d'une stratégie et d'un plan d'action d'aménagement forestier durable puis d'un projet mise en œuvre de ce plan soumis à l'OIBT pour financement. La population a été sensibilisée sur les problèmes forestiers qui se posent et la nécessité de leur trouver des solutions.

3. Participation des bénéficiaires visés

La phase de conception de l'avant-projet a connu la participation de toutes les différents catégories d'acteurs concernés notamment les communautés locales, l'administration forestière, les autorités politiques, administratives et traditionnelles de la localité, les ONGs et autres.

Les populations locales de l'Adélé ont manifesté au cours des visites exploratoires à la reconstitution du couvert végétal de leur milieu et leur gestion ce qui dénote bien que la phase de conception de l'avant-projet a déjà connu la participation des communautés locales.

Cette approche participative s'est renforcée au cours de l'exécution de l'avant-projet en deux étapes:

- Au démarrage, il y a eu des séances de sensibilisation, d'entretien et de prise en compte davantage des préoccupations des communautés locales pour mieux orienter

les différentes études de faisabilité du projet. Cette activité a été menée par l'équipe de pilotage de l'avant-projet en collaboration avec le directeur régional de la Centrale et le directeur préfectoral de Blitta de l'Environnement et des Ressources Forestières, les autorités politiques, administratives et traditionnelles (notamment le Préfet et ses collaborateurs, les chefs traditionnels), les ONG et autres de la zone.

▪ Au cours de l'étude socio-économique, culturelle, juridique et environnementale, un accent particulier a été mis sur l'approche participative à travers la sensibilisation plus approfondie, les séminaires locaux, les focus avec les communautés locales. Cela a permis de:

- proposer les vrais représentants des communautés de base au séminaire de validation des résultats de l'avant-projet,
- cerner les apports réels de ces communautés dans le projet,
- identifier et prioriser les mesures d'accompagnement afin de garantir une meilleure réussite du projet,
- dégager les profits à tirer du projet par les communautés locales.

Au cours des séances d'examen et de validation des documents d'études et du projet d'appui et au cours du séminaire-atelier d'adoption du document de stratégie et de plan d'action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko, tous les acteurs concernés ont été invités et représentés. Ils ont exprimé leur point de vue ce qui a permis afin d'avoir un document de consensus accepté par tous.

Le document de stratégie et de plan d'action et le projet de mise en œuvre de ce plan seront mis en œuvre avec la participation des communautés locales et tous les autres acteurs concernés.

4 Enseignements tirés

4.1, Enseignements relatifs au développement

La participation effective des différents acteurs clefs du développement (population à la base, techniciens et acteurs du secteur agricole et forestier, autorités politiques et administratives, et traditionnelles, planificateurs, collectivités locales, universitaires, ONG, etc-) à l'exécution de cet avant-projet montre déjà l'intérêt porté par ces derniers à la résolution des problèmes de dégradation des formations forestières de l'Adélé en général et celle de la forêt classée d'Assokoko en particulier. Cela démontre le partenariat sincère et une complémentarité des actions dans la perspective de développement de la zone et la gestion durable de la forêt classée d'Assokoko.

Il est à noter que durant tout le processus d'élaboration du document de stratégie et de plan d'action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko, un accent particulier a été mis sur la consultation de la population et le renforcement du partenariat.

Sur le plan technique, les études forestières ont montré que les formations végétales de la forêt classée sont des forêts dégradées et secondaires ce qui ne permet plus

d'envisager l'aménagement des forêts naturelles comme initialement prévu. Il est plutôt prévu la restauration et l'aménagement de ces formations.

Le financement et l'exécution du projet d'appui à la mise en œuvre du plan d'action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko préparé et soumis à l'OIBT constitueront une base sûre et donneront un bon signe pour la mise en œuvre du Plan d'action et la gestion participative préconisée.

4.2. Enseignement relatif à l'exécution

L'avant-projet a été géré par deux institutions: Défi Environnement Développement qui est l'Agence d'Exécution et la Direction des Eaux et Forêts, l'Agence Collaboratrice. La cogestion a connu quelques difficultés au début notamment la recherche du consensus sur certains problèmes ayant occasionné des points de vue divergents dans leur analyse. Cependant, avec la mise en place du Comité d'Appui à l'avant-projet qui se réunissait régulièrement, beaucoup de problèmes ont connu des solutions appropriées. Toutefois, cette situation a contribué à retarder le déroulement de certaines activités de l'avant-projet.

Le démarrage effectif des activités de l'avant-projet a accusé un retard de plus de trois (3) mois sur le plan de travail initial. La durée du processus de sélection et de recrutement du Coordonnateur National qui allait assurer la gestion technique de l'avant-projet n'a pas été prise en compte ni dans le chronogramme des activités du document d'avant-projet ni dans le plan de travail détaillé élaboré après.

L'exécution de l'avant-projet n'a souffert d'aucune autre entorse. Le dévouement des techniciens et de l'équipe de pilotage de l'avant-projet ont permis de produire des résultats bien appréciés par les différents.

La documentation n'a pas aussi fait défaut. Les informations relatives à la zone d'Adélé et à la forêt classée d'Assoukoko ont été disponibles.

La collaboration franche entre l'équipe du projet et les différents acteurs (acteurs locaux; population, ONG et autres services administratifs, collectivités territoriales ; experts nationaux planificateurs, consultants, etc.) a facilité grandement la tâche de l'équipe de pilotage.

Au plan financier, toutes les activités se sont déroulées dans le respect des lignes budgétaires prévues.

Au plan administratif, les attributions des différentes institutions (Agence d'Exécution et Agence Collaboratrice) n'étaient pas clairement définies aussi bien dans le document d'avant-projet que dans le plan de travail détaillé ce qui a engendré les mal compréhensions de départ.

5. Recommandation

Aucune recommandation particulière n'est formulée par le personnel,

PARTIE II: Texte principal

1 Résultats de l'avant-projet

- Les populations et les différents acteurs ont été sensibilisés sur la nécessité de de bien gérer durablement la forêt classée d'Assoukoko.
- La forêt classée d'Assoukoko a été délimitée, bornée,
- L'inventaire, la cartographie et les études forestières ont été réalisés,
- Un document de « stratégie et plan d'action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko » est élaboré et adopté par toutes les parties prenantes au cours d'un atelier organisé à Blitta.
- le projet « Appui à la mise en œuvre du plan d'action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko » est élaboré et soumis au financement à l'OIBT.

L'objectif spécifique est complètement atteint

Le document de stratégie et plan d'action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko étant élaboré et adopté, c'est sa mise en œuvre qui permettra de pérenniser les acquis de l'avant-projet.

2 Synthèse de l'analyse

(a) Réalisation de (s) objectif(s) spécifique(s)	Réalisés
(b) Produits	Réalisés
(c) Respect de l'échéancier	La durée prévue est dépassée
(d) Dépenses effectives	Inférieures aux prévisions
(e) Potentiel de répliation	Potentiel important
(f) Potentiel d'élargissement	Potentiel important

PARTIE III : Conclusions et Recommandations

L'avant-projet étant destiné à l'élaboration du plan d'action d'aménagement forestier et la formulation d'un projet d'appui, ne contribue pas de près à la réalisation de objectif de développement. Cependant il a posé les bases pour l'atteinte de cet objectif de développement. A travers la conduite de cet avant-projet, il est évident que toute activité de développement durable de cette pourra être soutenue par les acteurs concernés

Relatif aux projets futurs similaires à être conduits par deux ou plusieurs institutions, on peut recommander que les rôles et les responsabilités de chacune d'elle soient clairement définis pour leur exécution.

Responsable du rapport

Nom : TENGUE Kokou Trévé

Date : 12 Août 2005

Fonctions : Coordonnateur National

d) Dépenses effectives :

Elles sont constituées de deux volets ;

- contribution 01BT : la contribution de POIBT a été dépensée à hauteur de 67,804,52 US \$. La recette disponible est de 1075,48 US \$.
- Contribution de l'Etat : Elle était évaluée à 34.115\$us et s'est faite entièrement en nature.

Nous pouvons donc conclure que la dépense effectuée pour l'avant-projet s'élève à

105-707,5\$ US ĩ

ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

O I B T

PROPOSITION DE PROJET

TITRE :	APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION D'AMENAGEMENT FORESTIER DURABLE DE LA FORET CLASSEE D'ASSOUKOKO
NUMERO DE SERIE :	PD
COMITE PERMANENT :	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR :	LE GOUVERNEMENT DU TOGO
LANGUE D'ORIGINE :	FRANÇAIS

SOMMAIRE

La zone d'Adélé, située au Centre-Ouest du pays sur les Monts Togo et jouissant d'un climat subéquatorial d'altitude, est l'une des régions forestières par excellence du pays où se trouvait en quantité du bois d'œuvre de qualité. Mais la promotion et le développement des cultures du café et du cacao d'une part et les cultures vivrières d'autre part se sont faits au dépens de la forêt qui a considérablement régressé.

La forêt classée d'Assoukoko de 10 000 ha de superficie, située dans l'Adélé est l'une des rares forêts du pays qui disposent encore des forêts dégradées et secondaires potentiellement susceptibles d'être restaurées et aménagées durablement.

Malheureusement, aucune action concrète n'est entreprise en vue de sa conservation, sa restauration et son aménagement durable faute de moyens matériels, financiers et humains.

Avec l'exécution de l'Avant-Projet PPD 60/02 Rev. 1 (F), une Stratégie et un Plan d'Action d'Aménagement Forestier Durable de la Forêt Classée d'Assoukoko a été élaboré et adopté avec des objectifs et résultats jugés prioritaires. Le Plan d'Action stipule entre autre que sa mise en œuvre s'effectuera au travers de projets prenant en compte un ou plusieurs résultats attendus.

C'est dans ce cadre que certains résultats et activités du Plan d'Action sont développés dans ce document de projet pour le démarrage de la mise en œuvre de ce plan d'action. Ce projet vise essentiellement à assurer l'autopromotion des populations du milieu et à inscrire toute intervention des acteurs de développement forestier dans le court et moyen terme en vue d'une production soutenue de bois d'œuvre et des produits forestiers non ligneux, une meilleure conservation de la biodiversité et une bonne protection de l'environnement.

Le présent projet a pour but d'aménager durablement la forêt classée d'Assoukoko et les forêts environnant avec la participation des populations locales. Il vise la sauvegarde des forêts existantes et la reconstitution du couvert végétal dégradé en vue de contribuer à la satisfaction des besoins locaux, nationaux et internationaux en matière de produits ligneux et à l'amélioration des conditions de vie des populations concernées

AGENCE D'EXECUTION : **ONG DEFI ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT (DED)**
en collaboration avec

DIRECTION des EAUX et FORETS (DEF)

B .P. : 8493 Lomé, TOGO Tél: (228) 251 22 24

E.mail: ong_ded@yahoo.fr

DUREE : 36 mois
DATE DE LANCEMENT PREVUE : Dès financement

BUDGET ET SOURCE DE FINANCEMENT :

SOURCES	CONTRIBUTION (en \$ EU)	%
OIBT		
TOGO		
TOTAL		100

TABLES DES MATIERES

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE.....	1
1. ORIGINE.....	1
2. POLITIQUES SECTORIELLES.....	2
3. PROGRAMMES ET ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES.....	2
DEUXIEME PARTIE : LE PROJET.....	4
1. OBJECTIFS DU PROJET.....	4
1.1 Objectif de développement.....	4
1.2 Objectif spécifique.....	4
2. JUSTIFICATION.....	4
2.1 Problème à traiter.....	4
2.2 Situation souhaitée à l'issue du projet.....	6
2.3 Stratégie de mise en œuvre.....	6
2.4 Bénéficiaires visés.....	7
2.5 Aspects scientifiques et techniques.....	8
2.6 Aspects économiques.....	10
2.7 Aspects environnementaux.....	10
2.8 Aspects sociaux.....	11
2.9 Risques.....	12
3. PRODUITS.....	12
3.1. Produit 1: Le Plan d'Action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko est mis en œuvre par les différents acteurs.....	12
3.1. Produit 2: Les activités de reboisement forestier et agroforestier sont développées sur les terroirs riverains de la forêt classée.....	12
4. ACTIVITÉS.....	12
4.1 Le Plan d'action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko est mis en œuvre par les différents acteurs.....	12
4.2 Les activités de reboisement forestier et agroforestier sont développées sur les terroirs riverains de la forêt classée.....	13
5. FICHE DU CADRE LOGIQUE.....	13
6. PLAN DES TRAVAUX.....	16
7. BUDGET.....	17
7.1 Budget global du projet par activité.....	17
7.2 Budget du projet par année et par source.....	19
7.2.1 Budget du projet par année et par sources de financement : OIBT (en \$US).....	19
7.2.2. Budget du projet par année et par sources : Agences d'Exécution et Collaboratrice /Gouvernement du TOGO.....	21
7.2.3. Budget du projet par année consolidé (en \$US).....	22
TROISIEME PARTIE : DISPOSITIONS OPERATIONNELLES.....	25
1. STRUCTURE DE GESTION.....	24
2. SUIVI, RAPPORTS ET ÉVALUATION.....	24
3. FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN POST-PROJET.....	24
QUATRIEME PARTIE : CADRE DES BOIS TROPICAUX.....	26
1. CONFORMITÉ AUX OBJECTIFS DE L'AIBT DE 1994.....	25
2. CONFORMITÉ AU PLAN D'ACTION DE L'OIBT.....	25
ANNEXES.....	28
A. PROFIL DE L'AGENCE D'EXÉCUTION.....	27

ABREVIATIONS

A.E.: Agence d'Exécution

AIBT : Accord International sur les Bois Tropicaux

CCD : Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification

CLGPM: Comités Locaux de Gestion et de Protection de Missahoé

CN : Coordonnateur National

CT : Chef des travaux

CVD : Comité Villageois de Développement

DGPD : Direction Générale du Plan et du Développement

DPCEF : Direction de la Protection et du Contrôle et de l'Exploitation de la Flore

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

GTZ : Coopération Technique Allemande

MERF : Ministère de l'Environnement et de Ressources Forestières

ODEF : Office de Développement et d'Exploitation des Forêts

OIBT : Organisation Internationale des Bois Tropicaux

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PAFN : Plan d'Action Forestier National

PAN-TOGO : Programme d'Action National de lutte contre la désertification

PDDFD : Plan Directeur de Développement Forestier Durable

PNADE : Programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement

PNAE : Plan National d'Actions pour l'Environnement

PNGE : Programme National de Gestion de l'Environnement

Polluants Organiques Persistants

SPAAFD : Stratégie et Plan d'Action d'Aménagement Forestier Durable

ST : Sous – traitance

PREMIERE PARTIE : CONTEXTE

1. Origine

La présente proposition de projet est issue de l'exécution de l'Avant-Projet PPD 60/02 Rev.1 (F) : « ELABORATION D'UNE STRATEGIE ET PLANIFICATION DES MESURES D'AMENAGEMENT DES FORETS NATURELLES CLASSEES D'ASSOUKOKO ET COMMUNAUTAIRES DE L'ADELE EN VUE D'UNE GESTION DURABLE PAR LES POPULATIONS SUIVANT LES CRITERES ET INDICATEURS DE L'OIBT» dont les principaux produits sont :

- le document de stratégie et de plan d'aménagement participatif et durable des forêts d'Assoukoko et des communautés d'Adélé est élaboré ;
- le projet d'aménagement forestier participatif et durable est élaboré.

Les actions entreprises jusqu'alors pour la gestion des aires protégées sont généralement menées sous forme de projets. C'est le cas de Haho-Baloé, Missahoé, Bato, Tchorogo, Eto, etc.

Les forêts classées du pays sont envahies par les populations et parcourues régulièrement par les feux de brousse. Pour une meilleure coordination et une gestion intégrée de ces ressources naturelles, le Togo, dans sa volonté de mise en œuvre du PAFN a décidé d'inscrire ses différentes actions dans un Plan d'Action avec une stratégie d'intervention bien définie pour la restauration et l'aménagement durable des formations qui sont pour la plupart des forêts dégradées et secondaires. Ce plan ne pouvant pas couvrir toutes les forêts classées, il est envisagé de procéder par étape et par zone.

La forêt classée d'Assoukoko, située dans la zone forestière par excellence dans l'Adélé est l'une des rares forêts du pays qui disposent encore des forêts naturelles dégradées et secondaires potentiellement productives, susceptibles d'être restaurées et aménagées durablement.

Depuis près d'une décennie, tous les travaux réalisés dans le cadre du PAFN, PNAE, PAN etc., ont souligné une dégradation continue des ressources forestières entraînant l'érosion du pouvoir d'achat des populations. En effet, lors des diverses consultations de planification environnementale, les populations des différentes localités de la zone d'Adélé ont manifesté à plusieurs occasions leur désir de reconstituer le couvert forestier de leur milieu respectif pour palier aux dégradations permanentes et inquiétantes des formations forestières.

Des rencontres préliminaires préparatoires ont eu lieu à cet effet avec les populations, les autorités traditionnelles, administratives et politiques de la zone afin d'étudier la faisabilité et d'analyser l'adhésion des populations à l'élaboration et à l'exécution du Plan par les différentes catégories d'acteurs.

Il ressort de ces rencontres que les populations et les différentes catégories d'acteurs conscients de l'état de dégradation des ressources forestières adhèrent parfaitement à l'idée de programmes et plan d'action et privilégient l'approche participative pour leur exécution

L'option « approche participative » qui a été retenue s'inscrit dans la logique de la politique de décentralisation en cours dans le pays.

Avec l'exécution de cet avant-projet PPD 60/02 Rev.1 (F), deux études essentielles ont été réalisées à savoir:

- les études forestières, la cartographie du couvert végétal, les inventaires forestiers,
- les études socio-économiques, foncières et environnementales

Sur la base des résultats et recommandations des études, une Stratégie et un Plan d'Action d'Aménagement Forestier Durable (SPAAFD) d'Assoukoko a été élaboré avec des objectifs et résultats prioritaires clairement définis. Le document de SPAAFD a été examiné et adopté de manière participative à Blitta et un consensus s'est dégagé sur son contenu au cours du séminaire atelier qui a regroupé plus d'une quarantaine de participants issus de diverses institutions centrales et décentralisées, des populations riveraines de la forêt classées, des ONGs ainsi que d'autres acteurs de développement de la zone.

Au cours des travaux de ce séminaire, l'unanimité s'est dégagée sur la nécessité de la mise en œuvre rapide de ce Pan d'Action d'Aménagement Forestier en vue de contribuer à la résolution des multiples problèmes forestiers qui se posent au niveau de la FCA et de ses environs. Ce projet « APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION D'AMENAGEMENT FORESTIER DURABLE de la forêt classée d'Assoukoko» est l'un des principaux résultats attendus à l'issu de l'atelier de validation du document de SPAAFD en vue d'accompagner tous les différents acteurs en général et les populations en particulier.

2. Politiques sectorielles

Le Togo est un pays essentiellement agricole et les pratiques d'agriculture extensive causent un déboisement important. En 1970, la forêt dense togolaise couvrait une superficie de 499 000 ha. En 1994, elle est estimée à environ 130 000 ha (UNIC, 1994).

La zone d'Adélé où se trouve la forêt classée d'Assoukoko reste l'une des régions forestières produisant encore du bois d'œuvre issu de forêts naturelles. Elle constitue une entité caractéristique qui retient le plus l'attention des différents acteurs en matière de développement forestier durable.

Cette zone répond bien aux grandes orientations stratégiques du PAFN qui met un accent particulier sur l'utilisation optimale et conservatoire de la ressource forestière tenant compte de la situation déficitaire actuelle et des besoins à venir du pays (PAFN, 1994).

Cette forêt classée est retenue pour atténuer les problèmes de dégradation de la ressource tout en suivant les directives du PAFN. Pour ce faire, le PAFN se propose d'assurer l'aménagement durable des formations forestières naturelles et l'extension du patrimoine forestier par la restauration et le développement des formations naturelles et artificielles.

A travers cette stratégie, le Togo compte assurer l'autosuffisance nationale en produits ligneux et contribuer également au développement du marché international du bois.

De ce fait, les objectifs du présent projet cadrent bien avec la politique nationale en matière de production de bois tropicaux et de promotion du marché mondial de bois. Par ailleurs, il répond également aux Programmes de Réduction de la Pauvreté et des Changements Climatiques qui mettent l'accent sur la lutte contre le déboisement et la dégradation de l'environnement (DGPD, 1990).

Il cadre également avec le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) qui constitue un cadre stratégique de réflexion, de concertation et de programmation d'actions permettant de déterminer les priorités environnementales pour une meilleure gestion des ressources naturelles pour un développement durable. Il en est de même pour le Programme National d'Actions Décentralisées de Gestion de l'Environnement (PNADE) qui vise la création et le développement des capacités en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles dans un contexte décentralisé et le Programme National de Lutte contre la Désertification (PAN - TOGO) qui constitue un instrument de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CCD).

Il cadre enfin avec plusieurs conventions internationales et accords en matière de gestion environnementale auxquelles le Togo a adhéré. Il s'agit entre autres des conventions sur les Changements Climatiques, la Diversité biologique, la Désertification, etc.

En conclusion, les objectifs du présent projet cadrent bien avec la politique nationale en matière de développement de bois tropicaux et de promotion du marché mondial.

3. Programmes et activités opérationnelles

Le projet est conforme aux orientations de la politique nationale et aux programmes consignés dans le rapport du Plan d'Action Forestier National (PAFN). Ce programme met l'accent sur la mise en valeur des terres des forêts classées et privées avec la participation motivée des populations rurales progressivement responsabilisées à la gestion durable de leur environnement.

Le Togo, à travers ce programme se propose de porter le taux de couverture forestière à 30% recommandé par la FAO et par là augmenter la production de bois d'œuvre par:

- la restauration et l'aménagement des formations végétales naturelles et le reboisement des terres dégradées et/ou nouvelles.
- La réintroduction de l'arbre en milieu paysan à travers le développement de la foresterie rurale et l'agroforesterie.

Le présent projet s'articule bien avec le programme décennal de reboisement. Il vient consolider les avants-projets et projets ci-après achevés ou en cours d'exécution au Togo, avec les financements de l'OIBT et d'autres bailleurs de fonds:

- PD 122/02 Rev. 1 (F): "Appui à la mise en place d'une unité de production de samba par bouturage et autres essences locales".
- PPD 11/00 Rev.2 (F) : "Elaboration d'un plan directeur forestier intégré de la zone écofloristique IV en vue de développer les aménagements forestiers participatifs".

- PD 204/91 Rév.1 (F): "Identification et étude d'un projet de plantation pour la production du bois d'œuvre dans la forêt classée de Haho-baloé (Région des Plateaux)- Togo".
- PPD 7/98 Rév.2(F): "Appui à la population Akposso pour le développement d'une approche participative d'aménagement forestier dans la zone de Bato (Amou-nord)".
- PPD 11/96 Rév.2 (F): "Identification et planification des mesures pour une gestion durable des forêts communautaires de Kloto à partir de la forêt classée de Missahoe avec la participation des communautés paysannes".
- PD 197/03 Rev.2 (F) « Appui à la mise en œuvre du plan directeur de développement forestier durable de la zone écofloristique IV du Togo»
- PPD 14/95 Rev. 3 (F) "Identification et planification des mesures pour une gestion durable des teckeraies togolaises".
- PD 30/96 Rév.3 (F): "Projet de plantation de 2500 ha de bois d'œuvre dans la forêt classée de Haho - baloé (région des Plateaux - Togo)".
- PD 9/99 Rév.2 (F): "Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoe et des collectivités villageoises environnantes en vue d'une production optimale de bois d'œuvre – Togo".
- Projet de production des semences par le Centre National de Semences Forestières, financé par la FAO.
- Projet d'aménagement des anciennes plantations de teck financé par la GTZ.

Le présent projet permettra de vulgariser auprès des populations de la zone les acquis et expériences de certains projets ou avant-projets sus-énumérés.

Les actions isolées entreprises à travers les projets cités plus haut n'ont pas véritablement touché la zone d'Adélé proprement dite ce qui ne permet pas de résoudre de façon sensible les problèmes de dégradation forestière de la FCA. L'approche programme adoptée à travers le Plan d'Action d'Aménagement Forestier Durable de la Forêt Classée d'Assoukoko permettra de mieux planifier et suivre les interventions tout en maximisant les résultats.

DEUXIEME PARTIE : LE PROJET

1. Objectifs du projet

1.1 Objectif de développement

Augmenter le potentiel ligneux du pays par la restauration et l'aménagement des forêts dégradées et secondaires.

1.2 Objectif spécifique

Mettre en œuvre le Plan d'Action d'Aménagement Forestier Durable de la Forêt Classée d'Assoukoko

2 . Justification

2.1 Problème à traiter

La zone de l'Adélé en général et la forêt classée d'Assoukoko en particulier qui étaient jadis une zone de forêt mésophile se trouvent aujourd'hui dégradées par les actions de l'homme. Très peu d'actions ont été menées dans le passé pour la protection et la reconstitution de ces ressources naturelles. Il en résulte une perte importante de la biodiversité animale et végétale. Ainsi, les services et fonctions assignés à cette forêt classée ne sont pas bien assurés. Il ressort de cette situation le problème central suivant :

« Les fonctions de production et de protection de la FCA sont très peu assurées »

Les principales causes de ce problème central sont :

- La dégradation des forêts d'Assoukoko et de ses environs,
- L'absence de mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action d'Aménagement de la FCA,
- Le développement très peu marqué de la foresterie villageoise.

- a) *La dégradation des forêts d'Assoukoko et de ses environs*

Cette situation est causée par:

- l'exploitation anarchique de bois de toute sorte et des produits forestiers non ligneux,
- les feux de brousse tardifs et incontrôlés,
- l'envahissement de la forêt classée par les populations qui y pratiquent les cultures itinérantes sur brûlis;
- l'absence des mesures de restauration et d'aménagement de forêts dégradées et secondaires de la forêt classée.

Le développement des cultures de café et cacao et la pratique d'agriculture itinérante sur brûlis se font au dépens de la forêt qui se dégrade de jour en jour.

En effet, la politique d'extension de la culture du café et du cacao, dans les années 80 s'est faite au détriment des forêts de la zone. Les services techniques agricoles, chargés de la promotion de ces cultures ont eu à encadrer les paysans qui ont installé leurs parcelles dans la forêt classée et avaient même exigé le déboisement total des parcelles avant leur installation. La progression de la culture du coton dans la zone constitue aussi une menace potentielle.

Les essences de bois d'œuvre de grande valeur commerciale dans le pays (Iroko, Acajou, Lingué, Fraké etc.) sont surexploitées si bien qu'il est rare d'en trouver des spécimens de plus de 60 cm de diamètre. A cette situation vient s'ajouter la fabrication de charbon de bois et l'exploitation intensive de bois de feu et des produits forestiers non ligneux.

Les pratiques de feux de brousse régulièrement allumés dans la zone détruisant surtout en saison sèche des champs de cultures et de vastes superficies forestières sont « monnaie courante ».

Des mesures concrètes et durables n'ont pas été entreprises en vue de la protection de cette forêt contre les feux de brousse, l'exploitation illicite du bois et de la faune ainsi que des produits forestiers secondaires. En outre la situation de la forêt à la frontière des territoires du Togo et du Ghana, rend le contrôle difficile.

La FCA ne dispose pas de plan d'aménagement. Sa mise en valeur sur le plan forestier n'a jamais été entreprise sous quelque forme que se soit.

Toutes ces situations de dégradation ont fait que la FCA ne présente aujourd'hui que des formations forestières dégradées et secondaires ainsi que des terres forestières dégradées. Elles ont comme conséquence la perte de la biodiversité végétale et animale dans la zone, considérée comme l'une des bastions de la biodiversité animale et végétale au Togo et abritant des espèces animales endémiques (Sauve Flore, 2004).

b) L'absence de mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'Action d'Aménagement de la FCA

Les problèmes de dégradation de la FCA avec comme conséquence la perte de la biodiversité et la dégradation des terres forestières ont conduit à l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'Action d'Aménagement de la FCA et à son adoption à Blitta (chef lieu de la Préfecture) par les différents acteurs concernés de la zone au cours du mois de mars 2005.

En fait, il s'agit d'un plan qui, après présentation de la zone a:

- fait le diagnostic de la situation,
- exposé les problèmes qui entravent l'aménagement forestier durable et participatif de la FCA,
- énoncé la stratégie à adopter pour la gestion durable du domaine d'Assoukoko,
- présenté le plan d'action qui a fixé les objectifs et les résultats attendus, énuméré les actions à entreprendre, puis déterminé les conditions de mise en œuvre des mesures proposées.

Ce Plan d'Action récemment adopté n'est donc pas mis en œuvre pour permettre de contribuer à la résolution des problèmes évoqués ci-dessus.

Les principales raisons pour lesquelles le Plan d'Action d'Aménagement Forestier Durable (PAAFD) de la FCA n'est pas mis en œuvre sont:

- le document nouvellement adopté n'est pas suffisamment multiplié pour le mettre à la disposition des populations et autres acteurs concernés; de ce fait, le plan est très peu connu par toutes les catégories d'acteurs concernées.
- très peu de programmes et projets forestiers sont élaborés à partir de ce Plan d'Action;
- le manque de moyens matériels, financiers et humains pour traduire dans les faits ce Plan ;
- le cadre institutionnel adéquat de gestion durable et participative de la FCA impliquant tous les acteurs concernés pour la mise en œuvre de ce plan n'est pas clairement défini.

c) Le non développement de la foresterie villageoise et privée

Cette situation est due à:

- l'insuffisance d'information, d'éducation et de communication;
- l'absence des pépinières villageoises et privées pour la production de plants forestiers en quantité et en qualité;
- l'insuffisance des plantations forestières et agroforestières en quantité et en qualité;
- l'absence de renforcement de capacités techniques et organisationnelles des populations et des différents acteurs.

En effet, sur les terroirs avoisinants de la FCA, le constat de dégradation des forêts est le même mais les activités de reboisement forestier et agro-forestier en vue de juguler le mal sont très peu développées. Cette situation s'explique par le fait que l'information, l'éducation et la communication sur la foresterie sont sporadiques et ne touchent pas souvent toutes les couches sociales de la zone. On note un manque de stratégie d'intervention.

Les pépinières villageoises et privées sont pratiquement inexistantes dans la zone. Ainsi les besoins en plants forestiers exprimés par les populations désireuses de reboiser dépassent de loin les quantités qui leur sont fournies. Les communautés locales ne sont généralement pas formées ni encadrées et/ou suivies pour les activités forestières allant de la récolte de semences forestières aux travaux sylvicoles en passant par la production de plants, l'installation des plantations forestières et agro-forestières et leurs entretiens réguliers. Les terres forestières dégradées ne sont pas restaurées.

Pour permettre de sécuriser les ressources forestières et d'avoir l'adhésion totale des populations à participer à la gestion durable de cette forêt, il s'avère indispensable de résoudre les problèmes évoqués ci-dessus. Il s'agira d'engager des actions de protection, de restauration, de réhabilitation et d'aménagement des forêts dégradées et secondaires ainsi que les terres forestières dégradées de la FCA d'une part et des terroirs avoisinants d'autre part, en vue d'assurer les fonctions de production et de protection assignées à ces formations forestières. Une gestion participative de la FCA sera privilégiée pour assurer un aménagement durable.

2.2 Situation souhaitée à l'issue du projet

A l'achèvement du projet, on aura la situation suivante :

- le document de Plan d'Action sera multiplié et diffusé aux différents acteurs concernés pour son appropriation par ces derniers et sa mise en œuvre; le renforcement de l'adhésion des populations et autres acteurs concernés ainsi que les capacités de gestion participative et durable seront assurés,
- le cadre d'intervention des différents acteurs concernés pour la mise en œuvre du Plan d'Action sera mis en place; l'organe de concertation, d'orientation et de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action sera étudié, adopté, constitué et opérationnel; Les capacités techniques et opérationnelles de cet organe seront renforcées.
- le plan d'aménagement et de gestion consensuel et participatif de la forêt classée d'Assoukoko sera élaboré et adopté,
- le plan d'aménagement connaîtra un début de sa mise en œuvre; 200 ha de forêts dégradées et secondaires d'Assoukoko seront restaurés et aménagés;
- Les capacités opérationnelles des différents acteurs de la zone seront renforcées; des programmes et projets contribuant à la mise en œuvre du Plan d'Action seront élaborés et soumis par ces acteurs aux différents bailleurs de fonds pour financement;
- Les populations de la zone adhéreront à la gestion participative et durable de la forêt classée, elles seront informées, éduquées et sensibilisées sur ces concepts en vue de contribuer à la stabilisation des écosystèmes forestiers de la zone, elles seront organisées et participeront à la protection et la gestion des ressources forestières du périmètre classé.
- Les structures d'auto-organisation villageoises seront opérationnelles pour leur auto promotion; les populations seront formées, encadrées, organisées et suivies pour l'exécution des activités rémunératrices de revenus.
- Les pépiniéristes villageois seront formés sur les techniques d'identification et de conservation in situ des peuplements semenciers, de récolte et de conservation des semences ainsi que la production qualitative de plus de 500.000 plants forestiers de diverses espèces adaptées à la zone;
- Plus de 200 ha de plantations agroforestières et forestières de bois d'œuvre sur les terroirs environnants de la forêt classée seront créés et aménagés ;
- des actions pilotes de conservation et de gestion in situ et ex situ des espèces végétales et animales susceptibles de procurer des revenus aux populations seront entreprises.

2.3 Stratégie de mise en œuvre

L'objectif visé à moyen et long terme pour la forêt classée d'Assoukoko est d'en faire un modèle de domaine forestier permanent de production soutenue, géré de façon participative et durable par les populations et tous les autres acteurs concernés. Le problème à résoudre est de reconstituer la forêt en dégradation et d'amener les populations et tous les autres acteurs concernés à adhérer à sa gestion. L'adhésion et la maîtrise de l'approche participative et de gestion durable, nouveaux concepts qui ne sont qu'à leur début dans le domaine forestier et dans le pays, nécessitent un peu de temps pour être maîtrisées.

La FCA étant constituée essentiellement de forêts secondaires et dégradées, des savanes, des terres forestières dégradées et des exploitations agricoles, la stratégie à adopter sera appréhendée dans le contexte d'une approche écosystémique et suivant les directives de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires.

La mise en œuvre des actions du projet sera basée sur la responsabilisation des populations, la complémentarité ONG/Etat pour une gestion durable et participative des forêts de la zone. Les principaux éléments de stratégie sont les suivants :

- les actions pilotes d'assistance aux acteurs de la zone à l'auto promotion seront initiées et consolidées à travers des sessions de formation; L'appui à la formation des organisations paysannes à caractère socio-économique sera assuré par des sessions et ateliers de formation, des mises en contact et l'assistance à la mise en réseau des organisations par les ONGs de la place. Ces organisations pourront collaborer efficacement entre elles, avec l'équipe du projet et les autres partenaires ;
- La constitution et la dynamisation des comités locaux de gestion, de surveillance et de protection de la forêt classée ainsi que l'intégration complète des riverains permettront d'assurer la sécurisation des réalisations et du domaine. L'intervention en faveur des riverains se fera par l'information, la sensibilisation et la formation sur l'utilité de la protection de la forêt classée ;

- l'organisation, la formation et l'encadrement des pépiniéristes villageois sur les techniques de choix de semenciers, de récolte et de conservation des semences forestières, de production de plants afin d'assurer la continuité des opérations à la fin du projet; Des groupements de pépiniéristes villageois comprenant surtout les femmes seront constitués pour la prise en charge complète de la production des plants forestiers dont aura besoin le projet.
- L'adoption de la méthode taungya pour assurer la mise en place et les entretiens des plantations les premières années permettra de réduire les coûts de plantation. En effet l'expérience du projet 30/96 Rev. 3 (F) a montré que les paysans engagés dans la méthode, contribuent beaucoup en réduisant les coûts de la mise en place des plantations forestières.
- la formation, l'encadrement des planteurs, des ONGs, des techniciens forestiers et d'autres structures d'encadrement techniques appropriées de plantation des principales essences forestières utilisées en reboisement dans la zone à travers des séances de formation théorique et pratique pour une meilleure maîtrise et vulgarisation des techniques;
- l'aménagement des formations naturelles et des plantations forestières de bois d'œuvre des populations et des privés en vue de disposer des produits forestiers en qualité et en quantité; ce qui permettra de réduire la pression exercée par ces populations sur la forêt classée et d'améliorer leur condition de vie tout en pérennisant la forêt dans la zone. Des appuis seront données aux communautés de base et aux privés pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des forêts identifiées et retenues de façon consensuelle ;
- La définition et la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat pour la mise en œuvre du plan d'action.
- Les mesures d'accompagnement seront réalisées en partie sur les fonds du projet et par les différents bailleurs de fonds, des partenaires sociaux et ONGs intervenant dans le milieu et avec lesquels des attaches seront prises directement par les populations et le projet. A partir des études et expériences passées, des actions pilotes d'élevage de petits gibiers et de culture d'espèces fournissant des produits forestiers non ligneux de la zone qui apportent des revenus non négligeables aux populations.
C'est le cas par exemple de certains épices les plus recherchés au Togo (*Monodora myristica*, *Piper guineensis*), de *Pentadesma butiracea* très utilisée pour ses graines qui entrent dans la fabrication d'une huile alimentaire (Sauve Flore, 2004).

2.4 Bénéficiaires visés

Il s'agit de :

- les populations rurales et les privés de la zone du projet;

Ils bénéficieront des effets directs du projet à travers:

- les formations reçues et l'accompagnement à l'auto-organisation pour leur auto-promotion;
- les mesures d'accompagnement à réaliser pour leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie socio-économiques;
- les formations sur les techniques modernes de récolte et de conservation des semences et de production de plants forestiers;
- l'appui à l'installation des pépinières privées ou collectives et la vente des plants forestiers au projet et aux privés ;
- l'offre d'emploi du projet dont les activités à réaliser sont presque entièrement manuelles et leur seront sous-traitées (production et vente de plants au projet par les populations, travaux de reboisement, d'entretien, d'aménagement et de protection payés à ces populations par le projet). Il importe de rappeler ici que la main d'œuvre nécessaire à l'exécution des travaux doit, en priorité, être recrutée dans les villages riverains de la zone du projet;
- l'amélioration des revenus agricoles en application de la méthode *taungya* leur donnant l'occasion pour quelques années, leurs cultures vivrières sur des terres forestières nouvellement défrichées pour le reboisement; les paysans percevront en retour des primes payées par le Projet proportionnellement aux superficies touchées par cette collaboration;

- l'appui et l'encadrement qui leur seront apportés pour l'installation des reboisements forestiers communautaires et privés gérés par eux-même et l'aménagement des formations naturelles pour leur permettre d'avoir des nouvelles ressources financières par la vente des produits forestiers et de satisfaire leur propre besoin.

- les ONGs et associations ;

Elles bénéficieront des formations sur l'auto-organisation des populations rurales et sur les techniques modernes allant de la récolte des semences à la plantation en passant par les travaux de pépinière, le choix des espèces appropriées, les travaux sylvicoles et les aménagements forestiers. Elles seront orientées, formées, appuyées et suivies de telle sorte qu'elles puissent élaborer et exécuter des programmes et projets de développement forestier prévus dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action.

D'autres ONGs spécialisées ou ayant une bonne expérience en formation et l'appui des populations sur l'approche participative et l'auto-organisation seront appelées à dispenser en sous-traitance ces formations et à faire le suivi;

- la région touchée par le projet

Elle bénéficiera de l'amélioration des conditions écologiques et d'une partie des retombés économiques. L'ensemble des acteurs concernés auront un cadre commun de référence pour le pilotage du plan et s'engageront pour plus d'harmonisation et de complémentarités dans leurs actions. Le Plan d'Action connaîtra un début de mise en œuvre.

- l'Agence d'Exécution et l'Agence Collaboratrice

A travers ce projet, elle va profiter des formations aux méthodes de gestion participative et durable des forêts artificielles et naturelles. Elle disposera d'un modèle de gestion durable et participative qu'elle peut appliquer ailleurs. Elle va bénéficier des installations, infrastructures, équipements et matériels acquis par le projet ce qui va lui permettre de continuer à assurer la gestion de cette forêt. L'administration forestière se donnera les moyens nécessaires pour appuyer les populations et les autres acteurs à la reforestation de leurs domaines dégradés et à l'aménagement des forêts naturelles et les plantations communautaires et privées

- L'Etat Togolais

Le patrimoine forestier de l'Etat sera augmenté. Les devises actuellement dépensées pour l'achat de bois d'œuvre à l'étranger seront économisées. L'Etat gagnera à moyen et long terme, des devises par les ventes à l'exportation des bois à produire.

2.5. Aspects scientifiques et techniques

Sur le plan technique, la réalisation des activités de ce projet ne posera pas de problèmes majeurs dans la mesure où DED, l'Agence d'Exécution et la DEF, l'Agence Collaboratrice disposent des cadres compétents et expérimentés dans l'exécution des projets pour mener à bien les activités de ce projet.

Les études forestières (Sauve Flore, 2004), ont montré que la forêt classée d'Assoukoko (FCA) sous l'influence humaine, présente les différents types de végétation et d'occupation de sol suivants: des reliques de forêt naturelle (forêt semi-caducifoliée dégradée) moins riche en espèces de valeur et en tiges d'avenir, les forêts secondaires et les recrûs forestiers (issus de l'évolution naturelle des friches vers la forêt), des forêts denses sèches, des savanes boisées et arbustives, des terres forestières dégradées et de pratiques agricoles constituées de champs de cultures vivrières et des formations agroforestières notamment de café-cacao.

Ainsi, sur la base de cette configuration de la FCA et suivant les directives de l'OIBT pour la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts tropicales dégradées et secondaires, les études forestières d'une part et le plan d'action d'autre part ont proposé les techniques d'enrichissement des formations forestières dégradées et secondaires et de blocs agroforestiers, le reboisement en plein des terres forestières dégradées, des savanes moins riches ainsi que les zones de cultures abandonnées, la mise en défens des zones de dégradation prononcée.

Sur le plan scientifique le matériel végétal à utiliser est celui préconisé par les études forestières (Sauve Flore, 2004) pour l'enrichissement, le reboisement et l'agro foresterie.

La production des plants sera réalisée dans des pépinières villageoises tenues par les communautés locales qui seront rémunérées au nombre de plants produits et effectivement livrés au projet.

Les techniques classiques de reboisement (délimitation des parcelles, défrichage, préparation du sol, piquetage, trouaison, mise en place des plants et regarnis éventuels), de travaux sylvicoles et d'aménagement des forêts plantées et naturelles (enrichissement, éclaircies) d'entretien manuel et de protection (ouverture de pare-feu et surveillance) seront développées.

Dans les parcelles d'enrichissement, les interventions sylvicoles préconisent des mesures favorisant la régénération naturelle des essences principales comme *Milicia excelsa*, *Khaya grandifolia*, *Khaya senegalensis*, *Tripochiton scleroxylon*, etc, et des techniques d'enrichissement par bandes ou par trouées à partir des espèces suivantes : *Khaya grandifoliola*, *Terminalia superba*, *Tripochiton scleroxylon*. La densité retenue pour les plantations d'enrichissement est de 100 pieds par ha. Parmi les mesures favorisant l'enrichissement, il est prévu le maintien sur pied de semenciers sélectionnés sur la base de leurs qualités phénologiques. Un total de 10 à 20 pieds, toutes essences confondues, sera conservé par ha. Cette densité, selon les expériences, permettrait une bonne régénération naturelle de la forêt. La mesure sera complétée par des travaux d'éclaircie consistant à prélever progressivement une partie des essences de peu de valeur ou les sujets mal conformés dominants dans le but de favoriser l'ensemencement, de fournir de plus en plus de lumière aux tiges d'avenir et de limiter la concurrence inter et/ou intra spécifique.

Sur les parcelles de reboisement, les interventions consisteront en la préparation de sol suivie de l'introduction en plein (4 m x 4 m ou 3 m x 3 m ...) de plants de valeur d'espèces locales élevés en pépinière. Il s'agira essentiellement de *Khaya grandifoliola*, *Terminalia superba*, *Tripochiton scleroxylon*, *Albizia spp* et autres. On optera pour la méthode taungya permettant ainsi aux populations de faire des cultures annuelles en intercalant des plants forestiers. La conversion des savanes et autres zones dégradées en plantations forestières productives pourra aussi être réalisée avec des espèces exotiques comme *Tectona grandis*, *Cedrela odorata* et *Gmelina arborea* et autres

Les blocs agro-forestiers retenus seront mis en valeur par les populations à travers des cultures de caféier ou de cacaoyer sous plants forestiers constitués essentiellement d'espèces multifonctionnelles. Les espèces de couverture retenues sont: *Albizia zygia*, *Terminalia superba*, *Cola nitida*, etc.

Sur des parcelles de mise en défens, l'intervention préconisée consisterait en la protection contre le pâturage et la lutte contre les incendies de forêt.

Sur le plan organisationnel des populations, des appréhensions subsistent et concernent l'intégration des populations aux différentes phases et activités du projet ainsi que la sécurisation des réalisations.

Pour faire face à cette situation, l'approche participative sera adoptée.

- une vaste action de sensibilisation et de formation sera entreprise en vue d'expliquer aux populations et aux autres acteurs concernés, les objectifs du projet, la nécessité et les besoins d'aménager durablement les ressources de la FCA ainsi que les avantages qu'ils peuvent en tirer;
- le Projet sera cogéré dans une atmosphère de confiance mutuelle et dans la transparence avec ces différents acteurs. Pour cela, il est prévu la création de Comités Locaux de Gestion au sein desquels les populations et autres acteurs concernés seront pleinement impliqués;
- le personnel du projet, les représentants des populations ainsi que les principaux acteurs concernés impliqués dans la conduite des différentes activités du Projet, seront formés aux techniques d'approche participative au cours des séminaires de formation organisés à cet effet.
- la formation des cadres et autres structures d'encadrement des populations sur les exigences de la nouvelle approche de travail d'une part et d'autre part sur les techniques sylvicoles et les principes d'aménagements des plantations et les forêts naturelles.
- L'encadrement et la formation des différents acteurs sur la planification, l'élaboration de programmes et projets de développement forestiers, l'élaboration et l'exécution des plans d'aménagement forestiers.
- la formation des pépiniéristes villageois aux nouvelles techniques d'identification des porte-graines, de récolte de semences et de production de plants forestiers dans les pépinières villageoises. Un accent sera mis sur l'identification et la conservation in situ et ex situ des "pieds-mères" pouvant servir à l'obtention de semences de bonne qualité.
- la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat pour le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action

- A partir des résultats d'études, d'expériences acquises dans le domaine, des actions pilotes d'élevage de petits gibiers (aulacode et autres) seront entreprises auprès de quelques paysans volontaires et motivés, avec des *souches* adaptées, résistantes et prolifiques qui seront acquises auprès des centres d'élevage et de recherches existants au Togo et dans la sous région.
- Toujours avec l'expérience des populations de la zone et des résultats d'études et de recherche, il sera entrepris des actions pilotes de domestication par cultures de certaines espèces fournissant des produits forestiers non ligneux très recherchés pouvant apporter des revenus non négligeables aux populations tels que *Monodora myristica*, *Piper guineensis*, *Pentadesma butiracea* existant dans la zone et faisant partie des épices les plus recherchés au Togo.
- Un plan d'aménagement forestier durable et participatif de la FCA sera élaboré avec la participation des populations et des autres acteurs et adopté au cours d'un séminaire. Un inventaire forestier et une cartographie numérique de la FCA seront réalisés à cet effet en sous-traitance.

2.6 Aspects économiques

Le potentiel en bois d'œuvre de valeur s'amenuise dans la FCA et dans la zone environnante par suite de la surexploitation. Les essences principales comme l'iroko, l'acajou, l'ébène, le lingué, le samba, le fraké, etc. sont devenues des denrées rares dans le milieu.

Avec la mise en œuvre du Plan d'Action à travers le présent projet et autres à venir, on assurera certainement la reconstitution du couvert forestier, l'aménagement des reliques de forêts naturelles et l'extension des boisements de la zone avec sûrement d'importantes retombées économiques et financières.

Il constitue un facteur d'amélioration des conditions économiques des populations de la zone. C'est une source de revenu à travers les gains que vont tirer les populations sous forme de salaire.

L'option de production de plants par les pépiniéristes villageois constitue une entrée d'argent non négligeable pour ces derniers.

La pratique par laquelle les champs de cultures annuelles sont installés dans les parcelles de reboisement par les paysans qui perçoivent en retour des primes d'entretien et de protection des plantations. Cette pratique (système taungya) permet en retour de minimiser les coûts de préparation de terrain et d'entretiens pour le projet et partant le coût des travaux de reboisement.

Les salaires de la main-d'œuvre des chantiers de reboisement, d'entretien et de protection des plantations, d'aménagement et d'exploitation des peuplements seront payés aux populations du milieu.

L'entretien de champs de cultures pérennes comme le caféier et le cacaoyer sous couvert forestier dans le périmètre de relique de forêts naturelles et l'application du système taungya (c'est-à-dire entretien de champs de cultures vivrières dans le périmètre de reboisement par contrat liant les paysans au projet) auront l'avantage, pour le Projet, de réduire considérablement les coûts d'entretien et donc de réalisation des plantations.

L'injection de cette masse monétaire dans la zone du Projet se traduira par un accroissement sensible des échanges avec les grands marchés voisins et le relèvement du pouvoir d'achat ainsi que du niveau de vie des populations.

2.7 Aspects environnementaux

Le projet ne comporte pas d'impacts négatifs remarquables à craindre pour l'environnement puisqu'il s'agit d'un projet de développement forestier visant particulièrement la restauration, l'aménagement et la réhabilitation des forêts dégradées et secondaires en vue d'assurer la restauration et la conservation de la diversité biologique animale et végétale dans le milieu. En outre, ce projet vise à assurer une exploitation rationnelle des ressources naturelles de la FCA et des terroirs avoisinants.. ,

Les études environnementales effectuées dans la zone au cours de l'exécution de l'Avant-Projet ont conclu que les populations locales sont conscientes de la dégradation de la zone et des conséquences néfastes sur leur vie quotidienne. D'après ces études, « ces populations sont mêmes prêtes à entreprendre des actions de restauration du couvert végétal pour peu qu'elles soient appuyées».

Les études forestières et le Plan d'Action de la zone se sont déjà penchés largement sur les questions de choix des essence forestières adaptées à utiliser et à vulgariser ainsi que les techniques d'aménagements forestiers

et de reboisement adéquates en vue de tendre vers l'équilibre écologique d'antan de la zone et de conserver une meilleure biodiversité.

En effet, l'enrichissement des reliques forestières, l'introduction de l'agroforesterie, le reboisement des zones dénudées, l'élargissement et l'enrichissement de la galerie forestière devraient créer les conditions nécessaires à la réhabilitation et à la conservation de l'environnement local.

Cependant il est à noter qu'au début des travaux, surtout pour les reboisements en plein, des perturbations peuvent intervenir au niveau du sol, de la végétation et de la faune. Mais ces perturbations, eu égard à la faiblesse des superficies à reboiser, restent mineures et seront rapidement réparées une fois les peuplements installés.

Le projet vise donc la restauration d'un environnement favorable d'antan dans la zone

2.8 Aspects sociaux

Sur les plans social et culturel, le présent projet d'appui à la mise en œuvre du Plan d'Action est issu d'une longue démarche participative à différents niveaux (central et local). Depuis les phases préparatoires de l'Avant-Projet, les populations et les autres acteurs concernés ont été consultés à travers des missions exploratoires de collectes des informations nécessaires à la conception de l'Avant-Projet. La phase d'exécution de l'Avant-Projet a été marquée par les consultations des mêmes acteurs au cours des séances d'information et de sensibilisation, des études socio-économiques, environnementales et foncières, des études forestières et enfin la validation du document de Stratégie et Plan d'Action d'Aménagement Forestier Durable (SPAAFD) de la FCA au cours du séminaire tenu à Blitta ce qui confirme la démarche participative du processus d'élaboration du Plan d'Action et de formulation de la proposition de projet d'appui aux acteurs de développement.

Au cours des différentes phases précitées, les populations ont exprimé leur inquiétude quant à la possibilité de poursuivre les activités agricoles dans la forêt d'une part, et leur volonté à prendre part aux travaux du projet d'autre part. A cet effet, le Plan d'Action adopté a opté pour le maintien de la population dans la forêt. Il s'agira de regrouper, organiser et encadrer les populations dans la forêt classée en vue d'assurer l'exploitation rationnelle et judicieuse des portions de terres à dégager à des fins agricoles et agroforestières en vue de diminuer les pressions sur les terres la forêt classée.

Avec la mise en œuvre de ce Plan d'Action, les aspects sociaux suivants sont à relever :

- Confier la production des plants aux pépiniéristes villageois, notamment les femmes ;
- Encourager les populations riveraines à installer des champs de cultures vivrières dans le périmètre de reboisement et instituer, à cet effet, un contrat et des primes étudiés au sein du Comité de Suivi (C.S.) ;
- Promouvoir la pratique des cultures de rente (café et cacao) dans les reliques de forêt naturelle;
- Vulgariser, dans la zone du Projet, les techniques agroforestières susceptibles d'aider les paysans à résoudre dans l'espace agricole les problèmes portant sur la diminution de la fertilité des sols, l'érosion, les fréquents dommages causés par les vents violents, etc ;
- Recruter la main d'œuvre nécessaire à l'exécution des travaux au sein des collectivités lignagères et des populations locales;
- Appuyer les Comités Villageois de Développement (C.V.D.) pour l'identification et la mise en oeuvre de micro-projets de développement.

Toujours avec l'exécution du Plan d'Action, d'autres projets verront le jour à court terme par l'entremise d'autres bailleurs de fonds dans un cadre beaucoup plus coordonné et couvrant les aspects concernant l'amélioration des infrastructures sociales et culturelles qui conditionnent l'épanouissement rapide des milieux ruraux, bref la plupart des aspects liés aux mesures d'accompagnement pour le bien être de la population de la zone.

Enfin, il y a lieu de rappeler que le projet représente une opportunité considérable d'emplois et peut avoir un impact important sur la promotion de l'artisanat et des activités commerciales du milieu.

2.9 Risques

Il n'y a quasiment pas de risques potentiels prévisibles pour ce projet puisque sur les plans social et de l'adhésion de la population ainsi que des acteurs de développement de la zone, le terrain a été balisé grâce à l'approche participative largement utilisée tout au long du cycle de l'Avant-Projet.

Les différents travaux et les actions de sensibilisation menés sur le terrain au cours de la phase de préparation ont déjà permis de réduire les risques inhérents à l'exécution du Projet. Cependant il y a lieu d'être attentif sur certains aspects délicats que sont le foncier, l'approche et l'intérêt que les populations sont en droit d'attendre des travaux envisagés.

Des séances de formation en approche participative, d'information et de sensibilisation sont prévues dans ce projet.

Sur le plan technique le projet ne comporte que peu de risques. Les techniques sylvicoles et de reboisement proposées ont fait leur preuve dans la région. Les principales essences forestières proposées ont déjà réussi dans la zone.

Sur le plan environnemental, les préoccupations d'équilibre écologique, de diversité biologique, de restauration des sols etc. ont été suffisamment abordées.

Le risque persistant pour ce projet est les feux de brousse déclenchés parfois volontairement par les populations. Les dispositions pour circonscrire ce risque sont de trois ordres :

L'implication des populations à la conception et la mise en œuvre des méthodes de gestion participative et une sécurisation foncière des terrains de cultures ; la constitution et la formation des brigades villageoises de surveillance de lutte contre les feux de brousse et la confection des pare-feu autour des blocs de reboisement.

En dépit de l'engouement des populations et des autres acteurs en développement de la zone, le projet peut ne pas couvrir d'emblée dans sa première phase avec les moyens matériels et financiers disponibles, tous les besoins et toutes les personnes et organisations concernées en raison de l'étendue relativement vaste de la zone, la multiplicité des problèmes à résoudre et les activités relativement élevées préconisées par le Plan d'Action. Ce qui peut provoquer des frustrations et des attitudes méprisantes chez certains vis à vis du projet. Mais en reconnaissant aux populations leur capacité à se promouvoir et à capitaliser leurs expériences pour plus d'autonomie et avec la formation et l'appui aux populations et autres acteurs à la formulation des projets à soumettre aux différents partenaires pour financement, l'équipe du projet n'aura pas de grande peine à surmonter ces difficultés. Avec la mise en place d'une structure de coordination du projet et d'un cadre institutionnel adéquat de mise en œuvre et de suivi du Plan d'Action, les bases d'une gestion durable de cette zone se consolideront.

Les questions foncières, très sensibles dans la zone sont à craindre. Cependant, avec la détermination des populations, l'approche participative à adopter, l'expérience du projet Missahoé sur le principe de partage de coût et bénéfice suivant des accords intervenus, l'esprit de dialogue amorcé, des accords pourront être facilement trouvés entre les populations, l'administration forestière et les autres acteurs concernés.

3. Produits

3.1. Produit 1: Le Plan d'Action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko est mis en œuvre par les différents acteurs.

3.1. Produit 2: Les activités de reboisement forestier et agroforestier sont développées sur les terroirs riverains de la forêt classée.

4 Activités

4.1 Le Plan d'action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko est mis en œuvre par les différents acteurs.

Activités 1.1 Diffuser le Plan d'Action aux différents acteurs concernés

Activités 1.2 Mettre en place un cadre institutionnel de mise en œuvre du Plan d'Action

- Activités 1.3 Elaborer et adopter le plan d'aménagement durable et participatif de la forêt classée d'Assoukoko
- Activités 1.4 Assurer la restauration et l'aménagement de 200 ha de forêts dégradées et secondaires d'Assoukoko
- Activités 1.5 Former les populations et les acteurs concernés du projet sur les techniques de gestion participative
- Activités 1.6 Appuyer les différents acteurs concernés à la planification et à l'élaboration de projets de développement à soumettre aux différents bailleurs de fonds ;

4.2 Les activités de reboisement forestier et agroforestier sont développées sur les terroirs riverains de la forêt classée

- Activités 2.1 Organiser les campagnes d'I E C (Information, Education et Communication),
- Activités 2.2 Renforcer les capacités organisationnelles des populations des villages environnants en vue de leur autopromotion,
- Activités 2.3 Encourager l'installation des pépinières forestières dans les villages environnants par la formation et l'appui,
- Activités 2.4 Appuyer les acteurs à créer et à aménager 200 ha de plantations forestières et agroforestières villageoises et privées de bois d'œuvre,
- Activités 2.5 Entreprendre des actions pilotes de domestication des espèces végétales et animales sauvages surexploitées susceptibles de procurer des revenus subséquents aux populations;

5. Fiche du cadre logique

Eléments du projet	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèse
Objectif général: Augmenter le potentiel ligneux du Togo par la restauration et l'aménagement des forêts dégradées et secondaires	La participation des produits du secteur forestier aux exportations du pays augmente de façon sensible	Rapports d'activités Rapports des services nationaux de statistiques et d'information économique	Volonté politique à porter le couvert végétal à 30% du territoire
Objectif spécifique: Mettre en œuvre le Plan d'Action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko.	Le plan connaît un début de mise en œuvre, Les populations et autres acteurs sont organisés et opérationnels	Rapports d'activités Visites de terrain Enquêtes auprès de la population de la zone	Engagement effectif des populations et autres acteurs de la zone au projet
Produits 1 Le Plan d'Action d'aménagement forestier durable de la forêt classée d'Assoukoko est mis en œuvre par les différents acteurs	Plan d'Action reproduit en quantité suffisante et diffusé Plan d'aménagement de la FCA élaboré et adopté. Capacités des acteurs renforcées pour mettre en œuvre le plan d'action. 200 ha forêts dégradées et secondaires d'Assoukoko restaurés et aménagés. 10 microprojets élaborés et soumis pour financement,	Rapports d'activités Visites de terrain Rapport des séances de formation Rapport d'audit Documents de projets élaborés	Bon partage et circulation d'information. Bonne volonté des populations et autres acteurs à collaborer avec le projet.
Produits 2: Les activités de reboisements forestiers et agroforestiers sont développées sur les	Au moins cinq pépinières villageoises et privées sont opérationnelles. 500 000 plants forestiers produits dans pépinières villageoises. 200ha	Rapport des séances de formation. Rapports d'activités ; Visites de terrain ; Etat de payement des	Adhésion effective des populations et autres acteurs de la zone à participer aux activités du projet. Tous les

Eléments du projet	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèse
terroirs riverains de la forêt classée.	de plantations villageoises et privées créés et aménagés. Trois séances de formation de planification et d'auto-organisation tenues. Cinq associations ou groupements villageois opérationnels.	plants.	acteurs acceptent de mobiliser les moyens pour la réalisation des travaux
Activité 1.1 Diffuser le Plan d'Action aux différents acteurs concernés	Le nombre de documents de plan reproduits et diffusés	Rapports d'activités Interviews, documents distribués, liste des acquéreurs	
Activité 1.2. Mettre en place un cadre institutionnel de mise en œuvre du plan d'action.	Rapport d'étude est adopté; cadre de suivi et de mise en œuvre du Plan créé et opérationnel.	Rapport d'activité; documents d'étude. contrat signé avec le consultant	
Activité 1.3. Elaborer et adopter le plan d'aménagement durable et participatif de la FCA.	plan d'aménagement durable et participatif de la FCA élaboré et adopté au plus tard un an après démarrage du projet.	Document de plan d'aménagement de la FCA adopté ; Rapport ou PV d'adoption du plan d'aménagement.	
Activité 1.4 : Assurer la restauration et l'aménagement de 200 ha de forêts dégradées et secondaires d'Assoukoko.	Superficie effectivement restaurée et aménagée ; carte des parcelles travaillées et leur positionnement dans la FCA;	Rapports d'activités carte des parcelles travaillées et leur positionnement dans la FCA; visite de terrain.	
Activités 1.5 Former les populations et aux acteurs concernés du projet aux techniques de gestion participative	Rapports d'activités, Liste des personnes formées, Rapport des séances de formation.	Rapports d'activités, Liste des personnes formées, Rapport des séances de formation	
Activités 1.6 Appuyer les différents acteurs concernés à la planification et à l'élaboration de projets de développement à soumettre aux différents bailleurs de fonds	Nombre de séances de formations organisées, séances de travail tenues, nombre de microprojets élaborés et soumis pour le financement	Rapports d'activités, documents de projets élaborés, listes des personnes formées, rapports de séances de formation,	
Activité 2.1: Organiser les campagnes d'information, d'éducation et de Communication	Nombre, localités, dates des séances de sensibilisation et de communication, Thèmes développés	Rapports d'activités PV de séance.	
Activité 2.2. Renforcer les capacités organisationnelles des populations des villages environnants en vue de leur autopromotion	Nombre de séances de formations organisées, séances de travail tenues. Groupes d'intérêts formés sont opérationnels	Documents de plan d'aménagement, Visite de terrain	
Activité 2.3 Encourager l'installation des pépinières forestières dans les villages environnants par la formation et l'appui	Au moins cinq pépinières forestières dans les villages environnants avec l'appui du projet. La quantité de plants forestiers effectivement produits	Rapports d'activités Visites de terrain	
Activité 2.4 Appuyer les acteurs à créer et à aménager 200 ha de plantations forestières de agroforestières villageoises et privées de bois d'œuvre	superficie de plantations forestières et agroforestières de bois d'œuvre effectivement créées et aménagées par les populations	Rapports d'activités Visites de terrain	
Activité 2.5 Entreprendre des actions pilotes de	Maîtrise de l'élevage de petits gibiers auprès de deux	Rapport d'activité, Visite de terrain	

Éléments du projet	Indicateurs	Moyens de vérification	Hypothèse
domestication des espèces végétales et animales sauvages surexploitées susceptibles de procurer des revenus subséquentes aux populations;	paysans volontaires. Cultures de espèces végétales surexploitées susceptibles de procurer des revenus subséquentes aux populations est maîtrisées		

6. Plan des travaux

PRODUITS/ACTIVITES	Responsables Trimestres	CALENDRIER												
		Année 0	Année 1				Année 2				Année 3			
			1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
<i>Activités préparatoires</i>														
Elaborer le plan de travail détaillé;	CN/ AE/AC	■												
Recruter le personnel du projet ;	AE/AC	■												
Acquérir les moyens matériels de travail;	CN	■	■											
PRODUIT 1: LE PLAN D'ACTION D'AMENAGEMENT FORESTIER DURABLE DE LA FORET CLASSEE D'ASSOUKOKO EST MIS EN ŒUVRE PAR LES DIFFERENTS ACTEURS.														
<i>Activités</i>														
1.1. DIFFUSER LE PLAN AUX DIFFERENTS ACTEURS CONCERNES;	CN/CS		■	■	■									
1.2. mettre en place un cadre institutionnel de mise en œuvre du plan d'action	CN/CS/Cons.					■	■	■	■	■				
1.3. Elaborer et adopter le plan d'aménagement durable et participatif de la FCA	CN/CS/ST		■	■	■									
1.4.; Assurer la restauration et l'aménagement de 200 ha de forêts dégradées et secondaires d'Assoukoko	CN/CS													
1.5 Former les populations et aux acteurs concernés du projet aux techniques de gestion participative	CN/CS/ST				■	■			■			■		
1.6 Appuyer les différents acteurs concernés à la planification et à l'élaboration de projets de développement aux bailleurs de fonds	CN/CS/ST		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Produit 2: Les activités de reboisements forestiers et agroforestiers sont développées sur les terroirs riverains de la forêt classée														
<i>Activités</i>														
2.1.; Organiser les campagnes d'information, d'éducation et de Communication	CN/CS/ST			■	■	■			■	■	■		■	■
2.2.; Renforcer les capacités organisationnelles des populations des villages environnants en vue de leur autopromotion	CN/ST				■	■			■	■	■		■	■
2.3 Encourager l'installation des pépinières forestières dans les villages environnants par la formation et l'appui	CN/ST		■	■	■			■	■					
2.4.; Appuyer les acteurs à créer et à aménager 200 ha de plantations forestières de agroforestières villageoises et privées de bois d'œuvre	CN/ST		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
2.5. Entreprendre des actions pilotes de domestication des espèces végétales et animales sauvages surexploitées	CN/CS/ST			■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■

NB: AE = Agence d'exécution du projet ; CN = Coordonnateur national ; CS = Chefs Section ; ST = Sous – traitant, Cons.= Consultant.

7. Budget

7.1 Budget global du projet par activité

BUDGET GLOBAL DU PROJET PAR ACTIVITE (en \$EU)

PRODUITS / ACTIVITES + Dépenses non liées à une activité	RUBRIQUES BUDGETAIRES							Trimestre Année	TOTAL GENERAL
	10. Personnel du projet	20. Sous- traitance	30. Déplacements en mission	40. Immobilisations	50. Consommables	60. Divers			
produit 1: le plan d'action d'aménagement forestier durable de la Forêt Classée d'Assoukoko est mis en œuvre par les différents acteurs.									
1.1. diffuser le plan aux différents acteurs concernés;	2 500 (O/A)		1 000 (O)						3 500
Activité 1.2. mettre en place un cadre institutionnel de mise en œuvre du plan d'action	7 500 (O/A)		500 (O)						8 000
Activité 1.3. Elaborer et adopter le plan d'aménagement durable et participatif de la FCA	8 500 (O/A)	12 000 (O/A)	1 000 (O)						21 500
Activité 1.4.; Assurer la restauration et l'aménagement de 200 ha de forêts dégradées et secondaires d'Assoukoko	21 050 (O/A)	52 500 (O/A)	900 (O)						74 450
Activité 1.5 Former les populations et aux acteurs concernés du projet aux techniques de gestion participative	7 500 (O/A)	(O/A)	1 100 (O)						8 600
Activité 1.6 Appuyer les différents acteurs concernés à la planification et à l'élaboration de projets de développement aux bailleurs de fonds	10 500 (O/A)	3 500 (O/A)	500 (O)						14 500
Sous-total 1	57 550 (O/A)	68 000 (O/A)	5 000 (O)	0	0	0			130 550
Produit 2: Les activités de reboisements forestiers et agroforestiers sont développées sur les terroirs riverains de la forêt classée									
Activité 2.1.; Organiser les campagnes d'information, d'éducation et de Communication	3 300 (O/A)		1 500 (O)						4 800

PRODUITS / ACTIVITES + Dépenses non liées à une activité	RUBRIQUES BUDGETAIRES							Trimestre Année	TOTAL GENERAL
	10. Personnel du projet	20. Sous- traitance	30. Déplacements en mission	40. Immobilisations	50. Consommables	60. Divers			
Activité 2.2.; Renforcer les capacités organisationnelles des populations des villages environnants en vue de leur autopromotion	6 500 (O/A)	7 000 (O/A)	1 200 (O)						14 700
Activité 2.3 Encourager l'installation des pépinières forestières dans les villages environnants par la formation et l'appui	9 800 (O/A)	16 300 (O/A)	400 (O)						26 500
Activité 2.4.; Appuyer les acteurs à créer et à aménager 200 ha de plantations forestières de agroforestières villageoises et privées de bois d'œuvre	15 500 (O/A)	44 700 (O/A)	2 000 (O)						62 200
Activité 2.5. Entreprendre des actions pilotes de domestication des espèces végétales et animales sauvages surexploitées	5 800 (O/A)	4 000 (O/A)	1 000 (O)						10 800
Sous-total 2	40 900 (O/A)	72 000 (O/A)	6 100 (O)						119 000
DEPENSES NON LIEES A UNE ACTIVITE									
(1) Consommables + immobilisations diverses				40 300 (O)	35 100 (O)				75 400
(2) Divers						10 000 (O)			10 000
Sous-total 2				40 300 (O)	35 100 (O)	10 000 (O)			85 400
Sous-total (OIBT)	39 050	80 500	11 100	40 300	35 100	10 000			216 050
Sous-total (Agence d'exécution)	59 400	59 500							118 900
Sous-total (en commun O+A)	98 450	140 000	11 100	40 300	35 100	10 000			334 950
TOTAL									

(O) - contribution de l'OIBT

(A) - contribution de l'agence d'exécution ou du gouvernement hôte.

7.2 Budget du projet par année et par source

7.2.1 Budget du projet par année et par sources de financement : OIBT (en \$US)

Rubriques budgétaires		Coût unitaire	Décaissements annuels			
			Total	Année 1	Année 2	Année 3
10.	Personnel du projet					
	11 Experts nationaux					
	Coordonnateur National du projet					
	Chef Section 1					
	Chef Section 2					
	12 Consultants nationaux					
	12.1 Consultants nationaux formation gestion participative	Forfait	4 000	1 500	1 500	1 000
	12.2 Consultants en étude du cadre institutionnel	Forfait	2 000	2 000		
	13 Autres effectifs					
	Secrétaire/assistant administratif et financier					
	Magasinier - Garçon d'entretien					
	Gardien					
	Chauffeur - coursier					
	Personnel national d'appui	Forfait	10 000	3 000	3 500	3 500
	Heures supplémentaires	Forfait	10 000	3 000	3 500	3 500
	Sensibilisation	Forfait	3 000	1 000	1 000	1 000
	14 Bourses et formations					
	14.1 Formation de 30 pépiniéristes					
	Frais de déplacement	Forfait	450	225	225	
	Hébergement et restauration	Forfait	900	450	450	
	Frais de formation, matériel didactique et bureautique	Forfait	1 200	600	600	
	14.2 Formateur autres acteurs	Forfait	3 000	1 000	1 000	1 000
	14.3 Séminaires et ateliers	Forfait	4 500	1 500	1 500	1 500
	19 Total rubrique		39 050	14 275	13 275	11 500
20.	Sous - traitance					
	21 Encadrement aux différents acteurs	Forfait	2 000	1 000	500	500
	22 Appui aux populations à l'auto promotion					
	Appui à l'auto organisation	Forfait	3 000	1 000	1 000	1 000
	Elaboration programmes et projets	Forfait	2 000		1 000	1 000
	23 Elaboration du plan d'aménagement FCA					
	Cartographie	Forfait	2 000	2 000		
	Actualisation des données d'inventaire	Forfait	4 000	4 000		
	Rédaction du plan d'aménagement	Forfait	2 000	2 000		
	24 Acquisition des produits					
	Matériel végétal		500	100	200	200
	Produits chimiques, sachets et divers		4 000	1 000	1 500	1 500
	25 Semis, élevage des plants, distribution		10 000	3 000	3 500	3 500
	26 Travaux de reboisement terres dégradées 50 ha	500/ha	25 000	5 000	10 000	10 000
	27 Travaux d'aménagement forêts dégradées 150 ha	160/ha	24 000	4 000	10 000	10 000
	28 Actions pilotes domestication des espèces végétales et animales sauvages surexploitées		2 000	500	750	750
	29 Total rubrique		80 500	23 600	28 450	28 450
30.	Déplacements en mission					
	31 Indemnités journalières des cadres	Forfait	5 000	1 600	1 800	1 600

Rubriques budgétaires			Coût unitaire	Décassements annuels			
				Total	Année 1	Année 2	Année 3
	32	Indemnités journalières autres effectifs	Forfait	3 000	1 000	1 000	1 000
	33	Déplacements internationaux	Forfait	1 600		1 600	
	34	Frais de transport	Forfait	1 500		1 500	
	39	Total rubrique		11 100	2 600	5 900	2 600
40.		Immobilisations					
	41	Locaux					
		Magasin et bureaux (aménagement)	Forfait	1 800	1 800		
		Accessoires	Forfait	500	500		
	43	Véhicules					
		Camionnette 4x4 (liaison)	27000	27 000	27 000		
		Moto des Chefs section (2)	1500	3 000	3 000		
	44	Biens d'équipement					
		Equipement informatique	Forfait	4 000	4 000		
		Photocopieur	2000	2 000	2 000		
		Petits matériels de pépinière	Forfait	2 000	1 000	500	500
	49	Total rubrique		40 300	39 300	500	500
50.		Consommables					
	52	Pièces détachées	Forfait	2 000	500	750	750
	53	Carburants et lubrifiants (véhicule et moto)	Forfait	15 000	5 000	5 000	5 000
	54	Fournitures de bureau	Forfait	3 600	1 600	1 000	1 000
	55	Frais d'entretien					
		Véhicule 4x4	Forfait	4 500	1 000	1 500	2 000
		Motos	Forfait	1 000	300	300	400
		P.C. et photocopieur	Forfait	1 500	500	500	500
	56	Communications (Tél., Fax, Courrier express, Email...)	Forfait	4 500	1 500	1 500	1 500
	57	Rapports et publications	Forfait	3 000	1 000	1 000	1 000
	59	Total rubrique		35 100	11 400	11 550	12 150
60.		Divers					
	61	Dépenses diverses	Forfait	2 000	500	500	1 000
	62	Audit	1000/an	3 000	1 000	1 000	1 000
	63	Fonds de prévoyance	Forfait	2 000			2 000
	64	Assurance	Forfait	3 000	1 000	1 000	1 000
	69	Total rubrique		10 000	2 500	2 500	5 000
		Sous - total 1		216 050	93 675	62 175	60 200
80		Suivi, évaluation et frais administratifs OIBT					
	81	Frais de suivi et examen		30 000			
	82	Frais d'évaluation		15 000			
		Sous-total 2		261 050			
	83	Frais d'appui au programme (6% du sous total 2)		15 663			
	90	Remboursement des coût de l'avant-projet		50 286			
		TOTAL OIBT		326 999			

7.2.2. Budget du projet par année et par sources : Agences d'Exécution et Collaboratrice /Gouvernement du TOGO

Rubriques budgétaires		Coût unitaire	Décaissements annuels			
			Total	Année 1	Année 2	Année 3
10.	Personnel du projet					
	11 Experts nationaux					
	Coordonnateur National du projet	300/mois	10 800	3 600	3 600	3 600
	Chef Section 1	200/mois	7 200	2 400	2 400	2 400
	Chef Section 2	200/mois	7 200	2 400	2 400	2 400
	12 Consultants nationaux formation gestion participative					
	13 Autres effectifs					
	Secrétaire/assistant administratif et financier	150/mois	5 400	1 800	1 800	1 800
	Magasinier - Garçon d'entretien	100/mois	3 600	1 200	1 200	1 200
	Gardien	100/mois	3 600	1 200	1 200	1 200
	Chauffeur - coursier	100/mois	3 600	1 200	1 200	1 200
	Personnel national d'appui	Forfait	4 000	1 000	1 500	1 500
	Sensibilisation	Forfait	3 000	1 000	1 000	1 000
	14 Bourses et formations					
	14.1 Formation de 30 pépiniéristes					
	Formateurs pépiniéristes	Forfait	3 000	1 500	1 500	
	14.2 Formateurs autres acteurs	Forfait	4 000	1 500	1 500	1 000
	14.3 Séminaires et ateliers	Forfait	4 000	1 500	1 500	1 000
	19 Total rubrique		59 400	20 300	20 800	18 300
20.	Sous - traitance					
	21 Encadrement aux différents acteurs	Forfait	3 000	1 000	1 000	1 000
	22 Appui aux populations à l'auto promotion					
	Appui à l'auto organisation	Forfait	2 500	1 500	1 000	
	Elaboration programmes et projets	Forfait	1 000		500	500
	23 Elaboration du plan d'aménagement FCA					
	Cartographie	Forfait	1 000	1 000		
	Actualisation des données d'inventaire	Forfait	2 000	2 000		
	Rédaction du plan d'aménagement	Forfait	1 000	1 000		
	24 Acquisition des produits					
	25 Semis, élevage des plants, distribution	Forfait	8 000	2 000	3 000	3 000
	26 Travaux de plantation forestières et agro-forestière villageoise et privée	Forfait	40 000	10 000	15 000	15 000
	27 Actions pilotes domestication des espèces végétales et animales sauvages surexploitées	Forfait	1 000	300	350	350
	29 Total rubrique		59 500	18 800	20 850	19 850
	Sous - total		118 900	39 100	41 650	38 150
7	70 Frais de gestion d'agence d'exécution (15%)		50 243	16 748	16 748	16 747
	TOTAL OIBT		169 143	55 848	58 398	54 897

7.2.3. Budget du projet par année consolidé (en \$US)

Rubriques budgétaires		Coût unitaire	Décaissements annuels			
			Total	Année 1	Année 2	Année 3
10.	Personnel du projet					
	11 Experts nationaux					
	Coordonnateur National du projet		10 800	3 600	3 600	3 600
	Chef Section 1		7 200	2 400	2 400	2 400
	Chef Section 2		7 200	2 400	2 400	2 400
	12 Consultants nationaux					
	12.1 Consultants nationaux formation gestion participative		4 000	1 500	1 500	1 000
	12.2 Consultants en études du cadre institutionnel		2 000	2 000	0	0
	13 Autres effectifs					
	Secrétaire/assistant administratif et financier		5 400	1 800	1 800	1 800
	Magasinier - Garçon d'entretien		3 600	1 200	1 200	1 200
	Gardien		3 600	1 200	1 200	1 200
	Chauffeur - coursier		3 600	1 200	1 200	1 200
	Personnel national d'appui		14 000	4 000	5 000	5 000
	Heures supplémentaires		10 000	3 000	3 500	3 500
	Sensibilisation		6 000	2 000	2 000	2 000
	14 Bourses et formations					
	14.1 Formation de 30 pépiniéristes					
	Formateurs		3 000	1 500	1 500	0
	Frais de déplacement		450	225	225	0
	Hébergement et restauration		900	450	450	0
	Frais de formation, matériel didactique et bureautique		1 200	600	600	0
	14.2 Formateurs autres acteurs		7 000	2 500	2 500	2 000
	14.3 Séminaires et ateliers		8 500	3 000	3 000	2 500
	19 Total rubrique		98 450	34 575	34 075	29 800
20.	Sous - traîance					
	21 Encadrement aux différents acteurs		5 000	2 000	1 500	1 500
	22 Appui aux populations à l'auto promotion					
	Appui à l'auto organisation		5 500	2 500	2 000	1 000
	Elaboration programmes et projets		3 000	0	1 500	1 500
	23 Elaboration du plan d'aménagement FCA					
	Cartographie		3 000	3 000	0	0
	Actualisation des données d'inventaire		6 000	6 000	0	0
	Rédaction du plan d'aménagement		3 000	3 000	0	0
	24 Acquisition des produits					
	Matériel végétal		500	100	200	200
	Produits chimiques, sachets et divers		4 000	1 000	1 500	1 500
	25 Semis, élevage des plants, distribution		18 000	5 000	6 500	6 500
	26 Travaux de reboisement terres dégradées 50 ha		25 000	5 000	10 000	10 000
	27 Travaux d'aménagement forêts dégradées 150 ha		24 000	4 000	10 000	10 000
	26 Travaux de plantation forestières et agro-forestière villageoise et privée		40 000	10 000	15 000	15 000
	27 Actions pilotes domestication des espèces végétales et animales sauvages surexploitées		3 000	800	1 100	1 100
	29 Total rubrique		140 000	42 400	49 300	48 300
30.	Déplacements en mission					
	31 Indemnités journalières des cadres		5 000	1 600	1 800	1 600

Rubriques budgétaires		Coût unitaire	Décaissements annuels			
			Total	Année 1	Année 2	Année 3
	32	Indemnités journalières autres effectifs	3 000	1 000	1 000	1 000
	33	Déplacements internationaux	1 600	800	800	0
	34	Frais de transport	1 500	0	1 500	0
	39	Total rubrique	11 100	3 400	5 100	2 600
40.		Immobilisations				
	41	Locaux				
		Magasin et bureaux (aménagement)	1 800	1 800	0	0
		Accessoires	500	500	0	0
	43	Véhicules				
		Camionnette 4x4 (liaison)	27 000	27 000	0	0
		Moto des Chefs section (2)	3 000	3 000	0	0
	44	Biens d'équipement				
		Equipement informatique	4 000	4 000	0	0
		Photocopieur	2 000	2 000	0	0
		Petits matériels de pépinière	2 000	1 000	500	500
	49	Total rubrique	40 300	39 300	500	500
50.		Consommables				
	52	Pièces détachées	2 000	500	750	750
	53	Carburants et lubrifiants (véhicule et moto)	15 000	5 000	5 000	5 000
	54	Fournitures de bureau	3 600	1 600	1 000	1 000
	55	Frais d'entretien				
		Véhicule 4x4	4 500	1 000	1 500	2 000
		Motos	1 000	300	300	400
		P.C. et photocopieur	1 500	500	500	500
	56	Communications (Tél., Fax, Courrier express, Email...)	4 500	1 500	1 500	1 500
	57	Rapports et publications	3 000	1 000	1 000	1 000
	59	Total rubrique	35 100	11 400	11 550	12 150
60.		Divers				
	61	Dépenses diverses	2 000	500	500	1 000
	62	Audit	3 000	1 000	1 000	1 000
	63	Fonds de prévoyance	2 000	0	0	2 000
	64	Assurance	3 000	1 000	1 000	1 000
	69	Total rubrique	10 000	2 500	2 500	5 000
		Sous - total 1	334 950	133 575	103 025	98 350
7	70	Frais de gestion d'agence d'exécution (15%)	50 243	16 748	16 748	16 747
		TOTAL OIBT	385 193	150 323	119 773	115 097
8		Suivi, évaluation et frais administratifs OIBT				
	81	Frais de suivi et examen	30 000			
	82	Frais d'évaluation	15 000			
		Sous-total 2	45 000			
	83	Frais d'appui au programme (6% du sous total 2)	15 663			
	90	Remboursement des coût de l'avant-projet	50 286			
		TOTAL OIBT	496 142			

TROISIEME PARTIE: DISPOSITIONS OPERATIONNELLES

1. Structure de gestion

La Direction Exécutive de Défi Environnement Développement est l'agence d'exécution du projet et la Direction des Eaux et Forêts est l'agence collaboratrice. Les activités seront menées par une unité de gestion. L'unité sera dirigée par un Coordonnateur National assisté de deux Chefs Section. Il y aura la Section aménagement forestier et la Section pépinière et reboisement villageois. Le Coordonnateur National sera un Ingénieur des Eaux et Forêts et les Chefs Section seront des ingénieurs ou techniciens en foresterie, en agroforesterie ou en agronomie. La Direction de l'Unité sera basée à Lomé et les sections sont basées dans l'Adélé.

Pour un bon suivi du projet, il sera mis sur pied une Comité Technique de Projet qui se réunira une fois par an sur l'initiative de l'équipe de pilotage du projet. Il sera composé de :

- d'un représentant du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières
- du Directeur Exécutif de DED
- du directeur des Eaux et Forêts;
- du Coordonnateur National;
- d'un représentant de l'OIBT ;
- d'un représentant du ou des bailleur (s) de fonds ;
- d'un représentant de la Préfecture de Blitta
- d'un représentant des Comités Villageois de Développement (CVD) ;
- d'un représentant du cadre institutionnel de mise en œuvre du plan d'aménagement de la FCA.

2. *Suivi, rapports et évaluation*

a) Le suivi

Il sera assuré régulièrement par l'Agence d'Exécution, l'Agence Collaboratrice, l'OIBT et par le Comité Technique de Projet.

b) Rapports

Il sera élaboré un plan de travail détaillé du projet au démarrage du projet.

Le premier rapport d'activité sera soumis à l'OIBT au plus tard six (6) mois après le démarrage. Les rapports suivants seront élaborés et envoyés à l'OIBT tous les 6 mois et au plus tard 2 mois avant chaque session du Conseil de l'OIBT.

Le rapport d'achèvement du projet sera présenté à l'OIBT deux mois après la fin du projet.

Les rapports d'avancement du projet seront élaborés et mis à disposition des membres du Comité Technique de Projet au plus tard un (1) mois avant les réunions et visites de suivi qui auront lieu au moins une fois par an.

c) Evaluation

Une mission d'évaluation est prévue 4 mois avant la fin du projet soit au 32^{ème} mois après le démarrage du projet. La composition de la mission d'évaluation sera déterminée par le Comité en accord avec l'OIBT.

3. *Fonctionnement et entretien post-projet*

Les agences d'exécution et collaboratrices sont des structures permanentes qui s'occupent entre autre des travaux de reboisement et d'aménagement forestier. Au terme du projet, le fonctionnement et la gestion futures des acquis du projet seront assurés par ces structures. De même à la fin du présent projet ou au cours de son exécution, d'autres projets qui naîtront dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action prendront le relais pour pérenniser les acquis et les actions du projet. Les populations et les acteurs en développement de la zone aussi auront acquis l'expérience et la maîtrise des techniques de reboisement et d'aménagement forestiers pour se prendre en charge dans une certaine mesure.

QUATRIEME PARTIE CADRE DES BOIS TROPICAUX

1. Conformité aux objectifs de l'AIBT de 1994.

Le présent projet se rapporte aux objectifs de l'accord de 1994 de l'OIBT (CNUCD, 1994) en ses points c, j et k à savoir :

c) Contribuer au développement durable

Le présent projet vise au maintien des ressources forestières de la forêt classée et de ses environs par des programmes forestiers ayant pour but la protection, la reconstitution du couvert forestier et la gestion durable et participative du patrimoine forestier de la zone. Il contribuera à l'amélioration des conditions écologiques et économiques du milieu pour des productions forestières et agricoles durables. Cela permettra de redonner à cet écosystème forestier, le rôle moteur de développement de la zone d'Adélé.

j) Encourager les membres à appuyer et à développer les activités de reboisement en bois d'œuvre tropicaux et de gestion forestière, ainsi que la remise en état des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières.

Le présent projet prévoit des actions de reconstitution du patrimoine forestier de la forêt classée par les reboisements et aménagements forestiers. Les mécanismes de gestion durable de ce patrimoine naturel vont redonner à ce milieu le rôle de production soutenue de bois d'œuvre tropicaux et autres produits.

Le projet envisage également la formation et l'encadrement des populations villageoises afin de leur permettre de mener des activités de reboisement et d'aménagement forestier pour la production de bois d'œuvre.

k) Améliorer la commercialisation et la distribution des exportations des bois tropicaux provenant des sources gérées de façon durable.

L'exécution du présent projet dont les buts poursuivis sont la maîtrise et l'application aussi bien par les techniciens que les populations locales des techniques allant de la production de plants à l'aménagement forestier en passant par la plantation et les travaux sylvicoles, permettra de préserver l'écosystème forestier de la zone et de gérer durablement les ressources forestières pour la fourniture des bois commercialisables.

2. Conformité au plan d'action de l'OIBT

Le présent projet a trait au reboisement et à la gestion forestière et cadre avec le Plan d'Action l'OIBT de Yokohama pour la période 2002-2006.

Il répond aux buts et actions suivants:

But 1 Appui aux activités destinées à garantir la base de ressources des bois tropicaux

Ce but se rapporte aux objectifs c), d) et l) de l'article premier de l'AIBT de 1994

* Encourager les membres, et les assister, autant que de besoin à:

Evaluer la productivité actuelle et potentielle des grands types de forêts tropicales, en prenant en compte la nécessité de promouvoir la croissance et la régénération effective future.

Le présent projet prévoit l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des forêts naturelles et des plantations appartenant à l'Etat et aux populations locales et aux privés. Ces plans d'aménagement détermineront la productivité des forêts considérées et les modes de gestion durable à appliquer en vue d'assurer la pérennité et la croissance de la production de bois d'œuvre.

But 2 Promotion de la gestion durable des ressources forestières tropicales.

Ce but est lié aux objectifs c), d), f), g) et j) de l'article premier de l'AIBT de 1994.

* Développer et favoriser la mise en œuvre des directives à l'aménagement des forêts tropicales secondaires, à la restauration des forêts tropicales dégradées et à la réhabilitation des terres forestières dégradées.

* Encourager les membres, et les assister, autant que de besoin à:

Accroître la capacité productive des forêts naturelles, en mettant en œuvre si possible des pratiques sylvicoles intensives, une meilleure utilisation des essences secondaires, la promotion des produits forestiers non ligneux, la régénération naturelle guidée, les plantations d'enrichissement et le reboisement.

Renforcer les institutions de formation et intensifier les formations des agents forestiers et d'autres parties prenantes à la sylviculture, à l'exploitation à faible impact et à l'évaluation des ressources, et à la gestion des forêts naturelles et des plantations à finalité de bois d'œuvre.

Le Plan d'Action élaboré pour cette forêt à la suite des différentes études dans le cadre de l'Avant-Projet PPD 60/02 comporte des objectifs et résultats ainsi que des mesures visant à reconstituer et à bien gérer de façon durable les ressources de la forêt classée d'Assoukoko et des forêts environnantes de façon participative avec les populations locales et tous les autres acteurs concernés. L'accent est mis ici sur l'encadrement, la formation et la sensibilisation des populations vivant dans la zone en les responsabilisant pour la sauvegarde des ressources forestières de ce milieu.

En effet, le présent projet met l'accent sur le reboisement et l'aménagement des forêts naturelles dégradées et secondaires et à la réhabilitation des terres forestières dégradées d'Assoukoko et de ses environs par des plantations forestières étatiques, communautaires, villageoises et privées. Les formations sur la gestion participative et durable des forêts ainsi que sur les techniques de reboisement et d'aménagement forestier qui seront dispensées aux populations, ONGs et autres acteurs concernés visent au renforcement des capacités de ces derniers en vue de poursuivre les activités forestières à la fin du projet. Les aspects institutionnels sont largement abordés pour la consolidation du Plan d'Action.

ANNEXES

A. Profil de l'Agence d'exécution et de l'Agence Collaboratrice.

A1 : L'Agence d'exécution :DED

DED est une association déclarée et dont le récépissé porte le N° 3821/MIS/SG du 09 Août 2001. Elle a son siège à Lomé (quartier Avédji) au Togo et ses coordonnées sont les suivants:
BP 8493, Tel. 251 22 24
E mail: ong_ded@hayoo.fr
Lomé, Togo

1) But de DED

D.E.D a pour but de promouvoir un développement durable et participatif à travers des initiatives et actions individuelles et collectives en vue de l'amélioration qualitative de la vie des populations.

2) Objectifs

Pour atteindre son but, l'Association se fixe comme objectifs essentiels de :

Contribuer à la réduction de la pauvreté dans les communautés
Participer à la protection de l'environnement en responsabilisant les populations pour sa gestion rationnelle.
Promouvoir la formation professionnelle et l'éducation.
Faire des populations de véritables artisans de leur propre développement.
Favoriser les conditions nécessaires à la promotion de la santé familiale.

3) Organisation

a) L'Association DED a pour organes :

b) L'Assemblée Générale qui est l'organe Suprême de l'Association

Le Conseil d'Administration

C'est en somme le Bureau exécutif comprenant cinq (5) membres élus pour un mandat de deux (2) ans renouvelables. Il s'agit d'un Président, d'un Secrétaire Général, d'un Secrétaire Général Adjoint, d'un Trésorier général et d'un Conseiller

La Direction Exécutive dirigée par un directeur exécutif nommé pour un mandat de 5 ans.

Sous le contrôle et la supervision du Conseil d'Administration, le Directeur Exécutif est chargé entre autres de l'administration des biens de l'Association et de la défense de ses intérêts moraux et financiers. Il coordonne les projets et programmes. Il veille à l'ordonnancement des dépenses dans le cadre du budget adopté par le Conseil d'Administration.

c) Le Commissariat aux comptes

Les commissaires aux comptes sont chargés de vérifier périodiquement les comptes et la gestion de la trésorerie. Ils rendent directement compte de leurs constats à l'Assemblée Générale

4) Activités et expériences acquises

Dans le domaine de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles, DED a :

- élaboré plusieurs projets forestiers et environnementaux soumis à divers bailleurs de fonds pour financement,

- exécuté sur fonds propre quatre (4) micros projets de production de plants forestiers et de reboisement villageois dans le Zio,
- organisé plus de dix (10) séances d'information et de sensibilisation des populations sur les problèmes de l'environnement.
- réalisé les Etudes Forestières de l'Avant-projet PPD 11/00 Rev.2 (F): *Elaboration d'un plan directeur forestier de la zone écofloristique IV en vue de développer les aménagements forestiers participatif;*
- établi les relations de partenariat avec divers organisations nationale et internationales œuvrant pour les mêmes causes.
- exécuté l'avant-projet PPD 60/02 Rev.1 (F)

5) Infrastructures de l'agence

Pour ses activités l'ONG dispose des moyens suivants :

- Deux (2) véhicules
- Trois (3) motos
- Six (6) vélos
- Matériels informatiques et de communication
- Un bureau de plus de 50 mètres carrés de surface

6) Budget (en dollars des Etats-Unis)

Rubriques	Année 2002	Année 2003	Année 2004
Personnel	5 000	8.000	10 000
Sous Traitance	1 000	1 000	7 000
Déplacement	500	800	5 000
Immobilisations	8 000	10 000	15 000
Consommables	1 500	2 000	10 000

7) Personnel

RUBIQUES	NOMBRES
Diplômes Universitaires	5
BTS , Assistants, Moniteurs	8
Personnel Administratif	10
Personnel des domaines connexes	20

Il est à signaler que DED a en son sein des experts, titulaires de diplômes universitaires spécialisés dans divers domaines. Ils sont disponibles à porter leur contribution dans l'exécution des diverses activités de l'ONG.

A2: L'Agence collaboratrice Direction des Eaux et Forêts (DEF)

La Direction des Eaux et Forêts (DEF) relève du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. Elle est l'organe de conception, de coordination et d'application de la politique forestière en matière de protection de la flore et du contrôle de l'exploitation des peuplements forestiers naturels. A cet effet, elle est chargée :

- (i) de la lutte contre la désertification ;
- (ii) de l'organisation des feux utilitaires et de la lutte contre les feux de brousse ;
- (iii) de la préservation de la flore et du contrôle de son exploitation ;
- (iv) de la délivrance des autorisations relatives à l'exploitation des essences forestières naturelles ;
- (v) de la protection des massifs forestiers, de l'aménagement des espaces verts, et de la création de jardins et parcs publics ;
- (vi) de l'identification et de la protection des essences en voie de disparition.

Organisation :

Elle comprend outre le Centre National de Semence Forestières de Davié, quatre divisions :

- La Division des inventaires et Statistiques forestières et de la documentation ;
- La Division des exploitations et de la réglementation forestière;
- La Division des aménagements et de la sylviculture
- La Division de la foresterie rurale communautaire, de l'agroforesterie et de la restauration des cours d'eaux.

Au niveau déconcentré (l'intérieur du pays), la coordination de ses activités est assurée par les Directions Régionales de l'Environnement et des Ressources Forestières au nombre de 5. Ces régions comprennent les Directions de l'environnement qui regroupent les postes forestiers à la base.

La Direction abrite les Points Focaux Opérationnels du Fonds pour L'Environnement Mondial.(FEM) et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la Désertification (CCD). Au titre du Point Focal Opérationnel du FEM , elle est chargée de faciliter les synergies dans la mise en oeuvre des conventions de la génération de Rio et d'appuyer divers organismes d'Etats, des ONGs et des privés dans la préparation des fiches de projet en tenant compte des critères d'éligibilité du FEM . Elle est membre du comité d'évaluation du Projet de communication sur les changements climatiques en cours d'exécution.

Ces trois dernières années, elle a participé en tant que chef de file à la préparation des projets suivants:

Elaboration du Programme d'Action National de lutte contre la désertification en collaboration avec la cellule de coordination du PNAE sur financement du Secrétariat de la convention et de l'UNSO. Participation à la réalisation du Projet COM STABEX 91-94 Réhabilitation des aires protégées sur financement de l'Union Européenne dont la première phase "Etude" est en cours d'exécution par la Direction de la Faune et de la Chasse et la DPCEF. Elle gère les forêts classées du pays qu'elle aménage ou peut concéder à d'autres structures pour aménagements en tant qu'organe d'Etat de par ses attributions statutaires. Elle a contribué activement à la mise en place d'environ 12000 ha des forêts d'Etat et privées jusqu'en 1967, avant de réduire progressivement ses interventions après la création de deux nouveaux services qui malheureusement ne couvrent pas tout le pays et qu'elle est obligée d'appuyer. Elle gère plus de 1000000 hectares de forêts classées propres à la sylviculture tropicale. Elle est membre de la cellule qui a réalisé les études d'impact sur le projet de construction du barrage Hydroélectrique d'Adjraralla en 1999.

Elle a soumis à l'OIBT les avant-projets PPD 16/98 (F) approuvé mais non financé et PPD 11/96 Rev.2 (F) "Identification et planification des mesures pour une gestion durable des forêts communautaires de Kloto à partir de la forêt classée de Missahoe avec la participation des communautés paysannes" financé et exécuté dont les conclusions ont donné naissance au projet PD 9/99 Rev.2 (F) "Aménagement durable et participatif des ressources forestières de la forêt classée de Missahoe et des collectivités villageoises environnantes en vue d'une production optimale de bois d'œuvre" financé et en cours d'exécution.

En outre, elle prépare et soumet en fin de chaque année au gouvernement pour approbation un budget qui prend en compte son personnel et son devis programme d'activités de l'année suivante. Elle dispose en son sein une cellule de planification qui fait aussi office de bureau d'études

Infrastructures de l'agence :

La Direction ne dispose ni de laboratoires, ni de moyens d'expérimentations encore fonctionnels. Toutefois, pour le recyclage et la formation continue de son personnel, elle recourt aux équipements de formations des centres construits à cet effet par le Gouvernement. Les supports pédagogiques sont fournis par la Direction et les autres services du Ministère de Tutelle. Pour les formations de longue durée, les grandes écoles spécialisées de la Région Africaine et ailleurs sont souvent sollicitées.. Elle gère pour ses actions des moyens dont entre autres deux (2) véhicules bâchés 4X4, quatre (4) véhicules bâchés 4X2, deux (2) voitures de liaisons, tous en bon état, onze (11) motos

Traille Yamaha 125 en très bon état dont quatre (4) neufs, sept (7) Suzuki 100, des vélos et trente huit (38) bureaux totalisant environ 2300 mètres carrés de surface bâtie, des postes de contrôles du mouvement des produits forestiers en matériaux provisoires de constructions, 22 logements pour le personnel totalisant environ 1500 mètres carrés de surface bâtie, le tout réparti sur l'étendue du territoire national.

Budget (en dollars des Etats Unis) :

Rubriques	Année 1998	Année 1999	Année 2000
Personnel	447364	440326	437516
Sous-traitance	18000	15000	22000
Déplacements	6000	6000	8000
Missions	13800	13800	13800
Immobilisation	25000	40000	40000
Consommables	45000	42000	50000
TOTAUX	555164	557126	571316

Personnel :

Rubriques	Nombres
(f)	
(g) Diplômes universitaires BAC + 5 ou 6 ans	7
(h) BTS, Assistants, Moniteurs	66
(i) Personnel Administratif	32
(j) Personnel des domaines connexes	101

CURRICULUM VITAE

1. Nom : FOLLY
2. Prénoms : Yao Djiwonu
3. Date de naissance : 00/00/1958
4. Nationalité : Togolaise
5. Adresse : BP 355 Tél. Bur. 228 214604 Dom. 228 264509
6. Diplômes 1980 : Diplôme de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Tové option Forêts délivré par le Ministère du Développement Rural du TOGO.
1990-1992 : Brevet de Technicien Supérieur des Eaux et Forêts délivré par le Ministère de l'Agriculture de Côte d'Ivoire.
7. Stages 1992 : Bouturage herbacée de Samba à la Téné Côte d'Ivoire (Juin à Novembre).
1995 : Renforcement des capacités en gestion participative des ressources naturelles renouvelables (2 semaines PNUD/UNSO)
1995 : Premier séminaire de formation sur les manuels de projets de l'OIBT (1-5 mai 1992 PD 73/89)
1996 : Séminaire de formation sur la formulation des projets du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) Bamako au Mali (1 semaine).
1998 : Séminaire sur la gestion participative des aires protégées (1 semaine Pacipe /Union Européenne).
8. Expériences professionnelles
• Postes occupés : 1995 à ce jour : Directeur de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore (DPCEF).
1980-1981 Chef de Division à la DPCEF.
1980-1982 Directeur Régional de l'Environnement.
1981 Chef de Circonscription Forestière respectivement dans des provinces de trois régions économiques du pays.
1982 Stage à la Direction des Forêts et Chasses.
Autres expériences : Chef de l'Avant-projet PPD 11/96 Rev. 2(F) et du Projet PD 9/99 Rev. 2(F).
1997 à ce jour : Point Focal Opérationnel pour les activités du Fonds pour l'Environnement Mondial.
1996 à ce jour : Point Focal de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD).
1997-1999 : membre de la commission d'évaluation des micro-projets sur financement de l'Union Européenne dans le cadre du PACIPE-BNC Togo.
1997 à ce jour : participation à plusieurs programmes nationaux de planification, conception de plusieurs projets sur la gestion des ressources forestières, animations de plusieurs ateliers de formation.
1995 à ce jour : Représentation du Togo au comité intergouvernemental de négociation de la CCD et aux Conférences des Parties à la CCD.
1995 à ce jour : Représentation du Togo à plusieurs forums, réunions et séminaires internationaux.

CURRICULUM VITAE

==+=+=+=+=+=

NOM : APLA
PRENOMS : Yao Mawouéna
DATE DE NAISSANCE : 26 Février 1959
LIEU DE NAISSANCE : KODJO (Préfecture de Zio – Tsévié)
NATIONALITE : Togolaise

FORMATION ET DIPLOMES

1982 – 1985 - Institut National de Formation Agricole
(INFA de Tové – Kpalimé, option Forêts et Chasses
Diplôme d'Ingénieur-Adjoint des Eaux et Forêts

ACTIVITES PROFESSIONNELLES

1985 – 1990 - Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)
Chef section génie Forestier.

1990 – 2000 - Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore (DPCEF) – Division des Espaces Verts et des Jardins Botaniques – Chef section Espaces Verts à caractère Forestier.

Travaux de levé Topographique – Report et calcul des superficies des parcelles de dégagement et de l'ensemble du domaine défriché dans la zone du barrage de Nangbéto – ATAKPAME.

Conception et suivi des travaux de construction des dépôts de vente des produits de l'ODEF. (Lomé, Aného, Vogan, Tabligbo, Tsévié, Kpalimé).

Suivi des travaux de reprofilage des pistes du chantier de reboisement de l'ODEF – Lilicopé.

Etude – conception et suivi des travaux de construction des bâtiments des secteurs de l' ODEF (Notsè – Namon – Kéran).

Rédaction des Procès-verbaux provisoires et définitifs des travaux de constructions et d'aménagement.

travaux de pépinieries (recherche de graines, semis et élevage des plants) ; lieux : Cacaveli – Kpogan et Bayémé.

Suivi des travaux de réalisation et d'entretien des jardins publics à Lomé ;

Travaux de plantation d'arbres d'alignement le long des rues de Lomé.

Travaux de levé Topographique, report et bornage du domaine de plantation pour la production de bois d'œuvre (2 500 ha) dans la forêts classée de Haho-Baloe.

Rédaction du rapport des travaux

Levé Topographique et report du domaine de la pépinière dans la forêt classée de Bayémé.

CURRICULUM VITAE

· =+==+==+==+==+·

NOM : TENGUE
PRENOMS : Kokou Trévé
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : 1957 à Bolou (Préfecture du Zio au Togo)
NATIONALITE : Togolaise

DOMAINE D'ETUDES: Agriculture et Foresterie

FORMATIONS UNIVERSITAIRES ET DIPLOMES

- 1979 – 1982 : - Ecole Supérieure d'Agronomie, Université du Bénin, Lomé – Togo.
Diplôme d'Ingénieur Agronome d'Exécution : Juin 1982
1983 – 1986 : - Ecole Nationale Supérieure Agronomique, Centre Universitaire de
Dachang, Cameroun.
Diplôme d'Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasses : Juillet 1986

TRAVAUX PERTINENTS EFFECTUES AU COURS DES TROIS

DERNIERES ANNEES

Expériences professionnelles

Avril 1998 – Février 2000 : Chef du Bureau d'Etude chargé de la planification, de l'élaboration et de l'évaluation des projets, de la recherche forestière appliquée à l'ODEF Lomé – Togo.

De Mars 2000 à ce jour : Chargé d'Etudes à la DPCEF (Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore).

- Responsabilités et tâches effectuées :

- 1999 : - Exécution en sous-traitance des études forestières de l'avant-projet PPD 7/98 Rev. 2(7). Appui à la population Akposso pour le développement d'une approche participative d'aménagement forestier dans la zone de Bato (Amou-Nord).
- 1998 : - Réalisation en sous-traitance de l'étude « Aménagement forestier de la Forêt classée de Missahoé » dans le cadre de l'avant-projet PPD 11/96 Rev. 2(F) de l'OIBT : Identification et Planification des mesures pour une gestion durable des forêts Communautaires de Kloto à partir de la Forêt classée de Missahoé avec la participation des communautés paysannes.
- 1997 : - Homologue au CTP (Conseiller Technique Principal) pour l'exécution de pour l'Avant-Projet PPD 14/95 Rev. 3(F) intitulé "Identification et Planification des mesures pour une gestion durable des teckeraies togolaises".
- 2000 : - Elaboration du projet d'étude : Elaboration d'une stratégie et d'un plan directeur national en matière de Recherche-Développement forestier en vue de contribuer à l'amélioration de la production de bois d'œuvre au Togo.
- 1999 : - Suivi des parcelles d'essai CRDI "rensuration et calcul des résultats du test de descendance teck et des essais de provenance cumelia installés à Blitta".
- 1999 : - Participation au 12^{ème} Séminaire de Formation sur les manuels de formulation des Projets de l'OIBT (10-18 février 1999) ; Lomé – Togo.
- 2000 : - Consultant pour la réalisation de "l'Etude du milieu physique et humain et des problèmes environnementaux des zones humides de la lagune de Sud-Est du Togo".

CURRICULUM VITAE

Nom et prénom: PAROUBADI Aklesso
Date et lieu de naissance: 26 Septembre 1962 au Togo
Nationalité: Togolaise
Adresse: BP 355
Tél. (S^{co}) 21 46 04; 21 28 97
Lomé - TOGO.
Profession: Ingénieur Agronome (Option Agro-économiste),
Chargé d'études à Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore (DPCEF).

PRINCIPALES QUALIFICATIONS

Titulaire du diplôme d'Ingénieur Agronome (Option Agro-économie) de l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) de l'Université du Bénin, Lomé - Togo, 1987 et du Diplôme de Spécialisation Post Universitaire en Agronomie des Régions Chaudes, Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) / (Centre National des Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (CNEARC), Montpellier - France; 1989.

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

De Mai 1988 à Février 2000: Chargé d'études, du suivi-évaluation et de l'Informatique à la Division des Etudes et de Planification de l'ODEF; LOME – TOGO.

De Mars 2000 à ce jour: Chargé d'études à Direction de la Protection et du Contrôle de l'Exploitation de la Flore (DPCEF).

Tâches exécutées

Calculs des coûts de revient des produits, élaboration des barèmes de prix des produits commerciaux, évaluation des recettes, élaboration de plans opérationnels et budgets prévisionnels, comparaisons prévisions / réalisations, collecte et traitement de statistiques forestières, études socio-économiques, analyses de rentabilité financière et économique et suivi-évaluation des projets de développement forestiers, traitements informatiques

RESPONSABILITE DANS DES PROJETS ET STAGES

- 1999 Homologue au Conseiller Technique Principal pour l'exécution de l'Avant-projet PPD 7/98 Rev. 2 (F) de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT): Appui à la population Akposso pour le développement d'une approche participative d'aménagement forestier dans la zone de Bato (Amou Nord) au Togo.
Correspondant national au point focal de l'OIBT pour les statistiques forestières au Togo.
Initiateur et formulateur de l'Avant-projet PPD 21/99 Rev.1 (M) de l'OIBT: Elaboration d'une stratégie pour l'amélioration du système national de traitement des statistiques forestières et de l'information sur le marché du bois au Togo.
Contribution au groupe d'experts chargé de l'élaboration du rapport du Togo sur l'atteinte de l'Objectif An 2000 de l'OIBT.
- 1998 Consultant indépendant associé au consultant national chargé de l'étude socio-économique et culturelle dans la zone de la Forêt classée de Missahoé réalisée dans le cadre de l'Avant-projet d'étude PPD 11/96 Rev 2 (F) de l'OIBT: Identification et planification des mesures pour une gestion durable des forêts communautaires de Kloto à partir de la Forêt classée de Missahoé avec la participation des communautés paysannes.
Contribution au groupe d'experts chargé de l'étude sur la planification et l'économie environnementales au Togo dans le cadre de la mise en œuvre du processus du Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE).
- 1997 Homologue au consultant chargé de l'étude de l'importance économique des teckeraies au Togo dans le cadre de l'avant projet d'étude PPD 14/95 Rev 3 (F) de l'OIBT: Identification et planification des mesures pour une gestion durable des teckeraies togolaises.

SEMINAIRES DE FORMATION

1999 12^{ème} Séminaire de Formation sur les Manuels de Formulation des Projets de l'OIBT (10 au 18 février 1999); LOME - TOGO.

Fait à Lomé, le 6 juin 2000.

CURRICULUM VITAE

I ETAT CIVIL

Nom : AGOGNO
Prénoms : Koffi Emmanuel
Date et lieu de naissance : le 26 Avril 1949 à Kévé (Préfecture de l'AVE)
Etat matrimonial : marié, père d'un enfant
Fonction et adresse : Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et des Ressources forestières .
B.P 4825 Tél : 2212897 Lomé.

II – Formation

1 PRIMAIRE

1954 – 1961 Ecole Primaire de KEVE
Diplôme : C . E . P . E .

II – FORMATION

2 SECONDAIRE

1962- 1966 Collège de Nyékonapoè - LOMe
Diplôme : Attestation de fin d'Etudes.
1966 –1967 Collège Privé de Goualala – Mali
Diplôme de l'Ecole Fondamentale.
1967 – 1970 Etablissement Privé de Ségué – MALI
Niveau Terminale.
1970 – 1973 Ecole Professionnelle d'Agronomie et des Industries Alimentaires -
ROUEN FRANCE
Certificat de Fin d'Etudes : Option Agriculture et Elevage.

3 – SUPERIEUR

1973 –1975 UNIVERSITE DE PARIS I – PANTHEON SORBONNE VI ème
Section
Ecole Pratique des hautes Etudes
Diplôme de l'E. P. H. E. – Option Economie Rurale.
1975 – 1976 UNIVERSITE DE PARIS I – PANTHEON SORBONNE
Institut d'Etude du Développement Economique et Social (I.E.D.E.S.)
Diplôme : D. E. S. S. – Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées
(Option : Développement Agricole.
1976 – 1977 UNIVERSITE DE PARIS I – PANTHEON SORBONE
U. E. R. de Géographie
Diplôme : D. AE. A. – Diplôme d'Etudes Approfondies en Analyse
Régionale et Aménagement du Territoire (Option Aménagement
Rural).
1977 – 1979 UNIVERSITE DE PARIS I – PANTHEON SORBONE
U. E. R. de Géographie
Diplôme : Doctorat de III è Cycle en Analyse Régionale e
Aménagement du Territoire (Option Aménagement Rural).

III – EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Admission dans la Fonction Publique et mise à la disposition du
Ministère du Plan et de l'Industrie.

1982 – 1983 Intérim – Chef de Division du Développement Rural. Ministère du Plan
1983 – 1985 Chef de Division du Développement Rural – Ministère du Plan
1985 –1987 Directeur Régional du Plan et du Développement à Sokodé Région
Centrale – Ministère du Plan.
1987 – 2001 Directeur Général de l'ODEF – Ministère du Développement Rural et
ensuit Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

- 2001 à ce jour Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières
IV' STAGES
- 1987 (2 mois) C. E. P. E. F. - PARIS
Centre d'Etude et de Perfectionnement Economique et Financier.
Thème Le Développement Rural
- 1985 (1 mois) Banque Mondiale (WASHINGTON)
Thème: Le Management du Cycle du projet.

V EXPERIENCES EXTRA – PROFESSIONNELLES

- 1995-2000 Représentant du Togo au Conseil International des Bois Tropicaux (C I B T)
- 1997 à ce jour Point focal de l'Organisation Africaine du Bois (OAB)
- 2000 à ce jour: Participation à divers Ateliers, Tables rondes et séminaires:
Tables rondes internationale de validation des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) pour la Gestion Durable des Forêts de l'OAB

CURRICULUM-VITAE

Nom : SIKPA Komlan Afatsawo
Profession : Consultant, Collaborateur de BPS -TOGO
Directeur Exécutif de DED
Date de naissance : 03 / 01 / 1950
Nationalité : Togolaise

PRINCIPALES QUALIFICATIONS

- 1978- 1979 : Diplôme de troisième cycle : DESS d'Economie Rurale
1972-1977 : Diplôme d'Ingénieur d'Agriculture
2001 à ce jour: Directeur Exécutif de DED
1997 à ce jour : consultant spécial auprès du Cabinet Agricole ADA
Evaluation du projet des groupements féminins de producteurs de riz à Danyi (Région des Plateaux). Mai 2001, Plan International – Togo.
- Appui aux travaux préliminaires et à l'élaboration du rapport de l'étude Filière Karité au Togo. COM-STABEX 91/94 Août-Décembre 2000 DPF/MERF – U.E
- Etude du projet d'amélioration du revenu de l'agriculteur togolais – Système de crédit traditionnel – Système de crédit moderne. Région Maritime – Région des Plateaux. Janvier 2000 ; OICI – Togo
1986 - 1990 : Directeur Technique de la SONAPH¹
- Avant projet de production et de diffusion des plants de palmiers sélectionnés et naturels.(1988)
- Projet pour la remise en état des Plantations Industrielles (1988)
- Avant projet d'aménagement des palmeraies de la SONAPH (1987)
- Mesures à prendre pour redynamiser les activités agricoles en vue d'un meilleur approvisionnement en régimes de palme des deux huileries de palme. (1987).
- 1982 – 1986 : Directeur de la Division Agricole de la SONAPH .
- Personne Ressource de la SONAPH pour les questions agricoles dans le cadre de l'Etude de Factibilité de Plantations de Palmier à huile dans la zone d'Adéta réalisée par INDACOM (Août 1982).

FORMATION

- 1972 – 1977 : Ecole Supérieure d'Agriculture de PURPAN- TOULOUSE
75, Voie du TOEC
31076 TOULOUSE – (France)
Diplôme d'Ingénieur d'Agriculture
1978 – 1979 : Université Catholique de Louvain-la-Neuve
Faculté des Sciences Agronomiques, 3, Place Croix du Sud
1348 OTTIGNIES - LOUVAIN-LA-NEUVE (Belgique)

Diplôme de troisième Cycle : DESS d'Economie Rurale

EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :

- 2001 - 2002 : Collaborateur de BPS – Togo

¹ Société Nationale pour le Développement de la Palmeraie et des Huileries

Société spécialisée dans l'achat des produits agricoles (café, cacao, karité, noix de cajou) pour l'exportation

1998 – 2001 : Directeur Commercial de CIAD
(Commerce, Industrie, Agriculture et Développement)
BP 3234 Lomé – TOGO

Achat des produits agricoles pour l'exportation

1997 à ce jour : Consultant spécial auprès du Cabinet Agricole ADA

- Analyses – Interprétations – Observations – Suggestions sur l'étude socio-économique de base sur le micro-crédit de PARAT. Juin 2001 ONG – WAGES – TOGO.
- Evaluation du projet des groupements féminins de producteurs de riz à Danyi (Région des Plateaux). Mai 2001, Plan International – Togo.
- Appui aux travaux préliminaires et à l'élaboration du rapport de l'étude Filière Karité au Togo. COM-STABEX 91/94 Août-Décembre 2000 DPF/MERF – U.E
- Etude du projet d'amélioration du revenu de l'agriculteur togolais : Système de crédit traditionnel – Système de crédit moderne. Région Maritime – Région des Plateaux. Janvier 2000 ; OICI – Togo
- Etude d'un projet social : Agriculture – Education – Santé – Assainissement dans les localités de Tado – Tohoun – kpékplémé (Moyen – Mono). Décembre 1997, ONG – AVD – TOGO / INTERMON.
- Etude de collecte des données des produits filières agricoles, agro-alimentaires et non agricoles pour le système de suivi – analyse de la politique agricole du Togo. Août 1997, CILSS – BURKINA

1994 – 1997 : Directeur de COPRA – FASO.

Ouagadougou BURKINA FASO

(follicule de NIDERA – BU)

106 Meent, PO BOX 676 ; 3000 AR Rotterdam

The Netherlands) Achat des produits agricoles pour l'exportation

Projet de culture du manioc associé à la culture de maïs

Début 1991 : Admis à la retraite sur demande

1986 – 1990 : Directeur Technique de SONAPH

- Avant-projet de production et de Diffusion des plants de palmiers sélectionnés et naturels. (1988).
- Projet pour la remise en état des Plantations Industrielles (1988)
- Observations sur le protocole du Contrat de Financement du Projet Elevage Bovin sous-palmeraie. (1987)
- Mesures à prendre pour redynamiser les activités agricoles en vue d'un meilleur approvisionnement en régimes de palme des deux huileries de palme. (1987)
- Avant-projet d'aménagement des palmeraies de la SONAPH (1987)
- Supervision de la mise en œuvre du Projet "Elevage – Bovins sous-palmeraie" Financement FED (1986)
- Superviseur des activités de la Division agricole et de la Division Industrielle et du Bureau d'approvisionnement matériel technique, matières et fournitures de bureau :
 - Appui technique aux planteurs de palmier par la réalisation pour eux des projets de création de palmeraie
 - Communication aux Conseils des Ministres sur la situation technique et financière de la SONAPH
 - Elaboration des budgets
 - Rapport d'activité

1982 – 1986 : Directeur de la Division Agricole de SONAPH

- Supervision de la mise en œuvre du Projet "Extension des Palmeraies "Financement FED. Création de 250 hectares de palmiers dit "Essais de Comportement" – Production de Plants pour 500 hectares (1983 – 1984)
- Personne Ressource de la SONAPH pour les questions agricoles dans le cadre de l'Etude de Factibilité de Plantations de Palmier à huile dans la zone d'Adéta réalisée par INDACOM (août 1982).
- Supervision des activités agricoles de la Société par le contrôle des secteurs chargés des plantations industrielles et villageois de palmeraies à huile de la Région Maritime et des Plateaux :
 - Elaboration du Budget de la Division Agricole
 - Rapport d'activité

1980 – 1982 : Ingénieur à la Direction Générale de la SONAPH

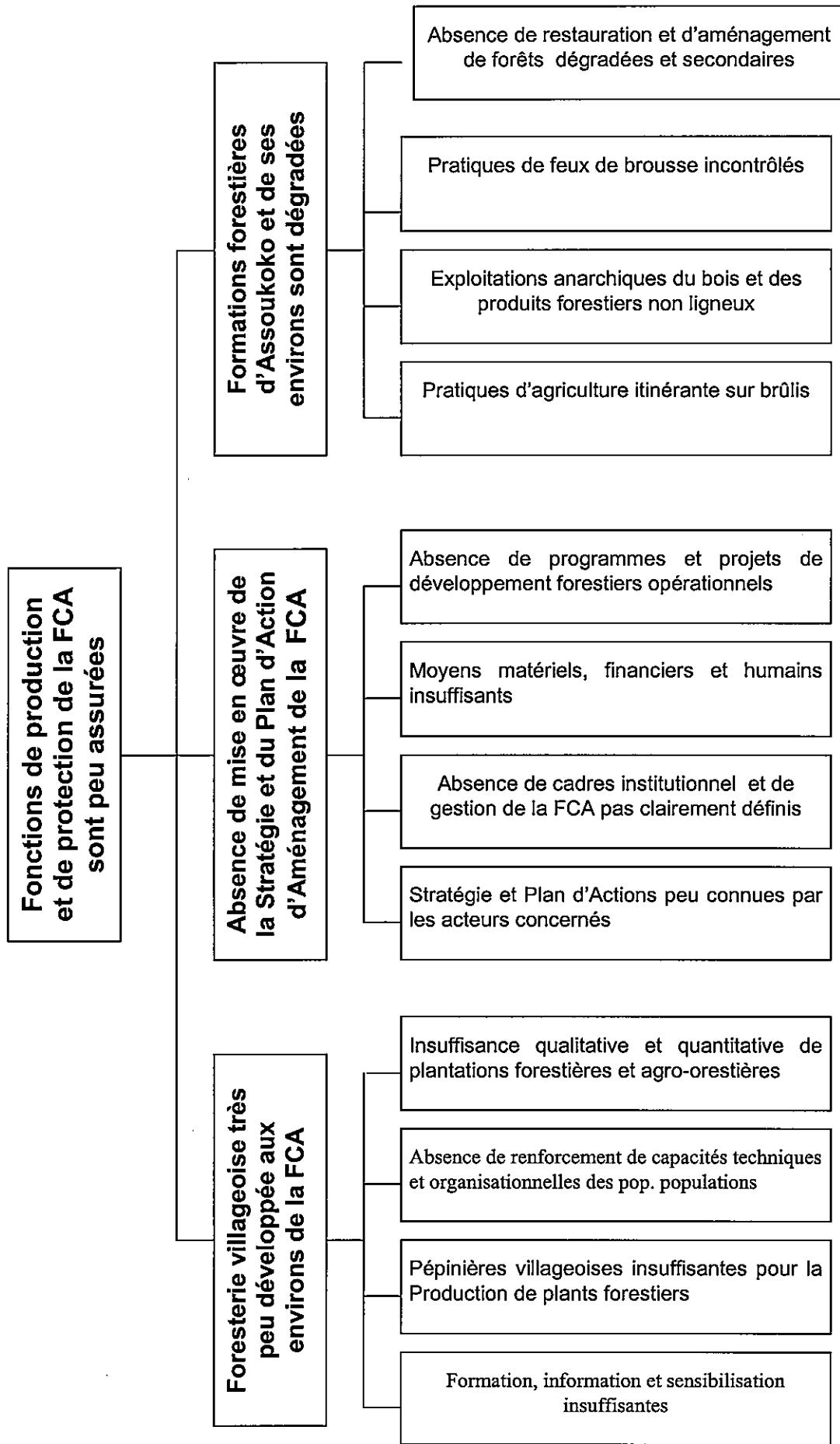
Rapport de stage sur la culture du palmier à huile (1981)

Autres études

- Etude sur la culture du tabac en Ontario - Canada (1974)
- Etude sur la part des groupements et des coopératives dans le développement de l'Agriculture traditionnelle togolaise (1978)

		<u>LANGUES</u>			
		parlé	écrire	lire	
	Français :		excellent	excellent	excellent
	Anglais :		bon	bon	bon
	EWE :	excellent		bon	bon
MINA :	excellent		bon	bon	

C. Arbre à problèmes



D Arbre à objectifs

